



**MAIRIE DE  
CENTURI**  
20238 CENTURI

Nombres de conseillers :

- en exercice : 11  
- présents : 08  
- votants : 06  
- Pour : 06  
- Contre : 00

DATE DE

CONVOCAION :

**18/11/2024**

DATE D’AFFICHAGE :

25/11/2024

**N°38/2024**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois novembre à dix heures, le **conseil municipal** dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Pierre RIMATTEI, Maire**, en session ordinaire publique.

**Présents** : Rimattei Pierre, Napoli-Melio Laurence, Lippi Stéphane, Ganteaume Cléopâtre, Carrara Emile, Melio Antonia, Ringioni Jean-Antoine, Maillis Cosmas.

**Procurations** : Wendling Corinne.

Madame MELIO Antoni a été élue secrétaire.

Conformément aux dispositions des articles 432-12 du Code pénal et L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), Monsieur Emile CARRARA,, Monsieur Pierre RIMATTEI, Madame Corinne WENDLING, quittent la salle pour ne pas participer ni au débat ni au vote.

Conformément à l'article L2121-12 du CGCT, une note de synthèse explicative établie par EDF Renouvelables a préalablement été adressée à l'ensemble des membres du Conseil Municipal avec la convocation au présent conseil municipal, ainsi que le projet d'acte de constitution de servitudes, également présenté par EDF Renouvelable.

La 1<sup>ère</sup> adjointe Mme Napoli-Melio Laurence préside la séance.

Mme Napoli-Melio Laurence, rappelle au Conseil Municipal que :

-la Commune de CENTURI a signé une promesse de constitution de servitudes en date du 13 juillet 2018, pour la constitution de servitudes de passage de câbles et de chemin d'accès. Cette promesse concerne les parcelles cadastrées section D numéros 36, 37, 48, 49, 50, 52, 53 ;

-en date du 05 juillet 2022, la Commune de CENTURI a incorporé dans le domaine privé de la Commune les biens sans maître suivants : B972, B979, B986, C1217, C1218, C1219. Ces parcelles de biens sans maître sont également impactées par la constitution de servitudes de passage de câbles et de chemin d'accès.

-la Commune de CENTURI a signé une convention sous seing privé en date du 13 juillet 2018, pour la constitution de servitudes d'accès et de passage de réseaux. Cette convention concerne le « Nouveau Chemin rural de Centuri à Rogliano ». Cette convention est signée pour une durée de 40 ans à compter de la date de l'ouverture de chantier du nouveau parc éolien, moyennant une indemnité de QUATRE MILLE EUROS (4.000,00€) par an. Cette indemnité sera versée rétroactivement à compter du 13 juillet 2018, date de la signature de la convention ;

Conformément à l'article 6.1 de la promesse, la société « TECHNIQUES ET ENERGIES NOUVELLES POUR L'ENVIRONNEMENT » s'est substituée à la

**Objet :**

Parc éolien sur le territoire des communes d'Ersa et de Rogliano

Signature de l'acte relatif aux constitutions de servitudes de passage de câbles/réseaux et de chemin d'accès

société EDF Renouvelables France dans le bénéfice de la promesse. Conformément à l'article 3-2 de la promesse, le bénéficiaire a levé l'option.

Pour les besoins du parc éolien, des servitudes de passage de câbles et de chemin d'accès doivent être régularisées devant notaire sur les parcelles sus désignées appartenant à la Commune de CENTURI.

Cette servitude est consentie pour une durée de 40 ans, renouvelable par période de 20 ans moyennant une indemnité annuelle et globale de SIX MILLE EUROS (6.000,00€). Conformément au projet d'acte présenté, cette indemnité sera versée rétroactivement à compter du 13 juillet 2018.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet d'acte de constitution de servitudes qui est joint aux convocations à la réunion.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président, et après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire :

- **A signer avec la société « TENESA », filiale à 100 % d'EDF Renouvelables France l'acte authentique de constitution de servitudes de passage de câbles/réseaux et d'accès sur les parcelles communales cadastrées :**
  - section D numéros 36, 37, 48, 49, 50, 52, 53,
  - section C numéros 1217, 1218, 1219 ;
  - section B numéros 972, 979, 986.
  
- **Et en général, à signer tout document afférent au projet.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
CENTURI le 23 novembre 2024.

Mme Napoli-Melio Laurence,  
1<sup>ère</sup> Adjointe.



**MAIRIE DE  
CENTURI**  
20238 CENTURI

Nombres de conseillers :  
- en exercice : 11  
- présents : 08  
- votants : 09  
- Pour : 09  
- Contre : 00

DATE DE  
CONVOCAION :  
18/11/2024

DATE D’AFFICHAGE :  
25/11/2024

N°39/2024

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois novembre à dix heures, **le conseil municipal** dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Pierre RIMATTEI, Maire**, en session ordinaire publique.

**Présents** : Rimattei Pierre, Napoli-Melio Laurence, Lippi Stéphane, Ganteaume Cléopâtre, Carrara Emile, Melio Antonia, Ringioni Jean-Antoine, Maillis Cosmas.

**Procurations** : Wendling Corinne.

Madame MELIO Antoni a été élue secrétaire.

Le Conseil Municipal dûment réuni, son Président lui expose :

Comme lors des derniers feux d'artifice organisés, il a été demandé aux commerçants de la commune de participer aux frais du feu d'artifice du 14 juillet 2024.

Leurs participations seront prises en compte sous forme de dons à la commune.

Il convient donc d'émettre à leur intention des titres de paiement, afin que ceux-ci disposent d'un document comptable adéquat.

**OBJET :**

ACCEPTATION DES DONNS  
DES COMMERCEES POUR  
LE FEU D'ARTIFICE 2024

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré

**DECIDE**

✓ D'accepter les dons suivants des commerçants pour la participation au feu d'artifice 2024

NOMS	COMMERCEES	MONTANTS
SARL LE SPORTING	BAR LE SPORTING	380,00 €
SAS LE VIEUX MOULIN	LE VIEUX MOULIN	380,00 €
SAS LE VIEUX MOULIN	U PALMENTU	380,00 €
SAS MATTEO-ANTO	LA JETEE	380,00 €
SAS MATTEO-ANTO	TI PUNCH	200,00 €
MELIO Emmanuelle	Le PINOCCHIO	380,00 €
SARL A CAPENZA	LA BELLA VISTA	380,00 €
SKER Anna	A MACCIOTTA	380,00 €
SAS U PORTU	LE PECHEUR	380,00 €
SAS MARCOMELI	LE LANGOUSTIER	380,00 €
SARL BAR DOMINICI	BAR DOMINICI	380,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Centuri, le 23 novembre 2024.

Le Maire,  
Pierre RIMATTEI



**MAIRIE DE  
CENTURI**  
20238 CENTURI

Nombres de conseillers :  
- en exercice : 11  
- présents : 08  
- votants : 09  
- Pour : 09  
- Contre : 00

DATE DE  
CONVOCATION :  
18/11/2024

DATE D’AFFICHAGE :  
25/11/2024

**Objet :**

Attribution des marchés de  
rénovation de la place St  
Antoine et de son lavoir.

**N°40/2024**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois novembre à dix heures, **le conseil municipal** dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Pierre RIMATTEI, Maire**, en session ordinaire publique.

**Présents :** Rimattei Pierre, Napoli-Melio Laurence, Lippi Stéphane, Ganteaume Cléopâtre, Carrara Emile, Melio Antonia, Ringioni Jean-Antoine, Maillis Cosmas.

**Procurations :** Wendling Corinne.

Madame MELIO Antoni a été élue secrétaire.

Le Conseil municipal dûment réuni, son président lui expose:

Par délibération 38/2022 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le Conseil municipal a décidé de rénover la place St Antoine et son lavoir.

Le montant de cette opération et son plan de financement ont par ailleurs été approuvés par le Conseil municipal lors de sa séance du 10/02/2023 (rapport 08/2023).

Les études détaillées de ce nouvel équipement communal ont été menées à bien et ont conduit à lancer l'appel d'offres des travaux, publié sur les plateformes officielles le 30 août 2024.

L'appel d'offres, qui a été lancé en suivant la procédure adaptée prévue par le Code de la Commande Publique, comportait deux lots :

- **Lot 1 :** Rénovation de la place St Antoine,
- **Lot 2 :** Désamiantage et Rénovation du Lavoir.

Les plis ont été ouverts le 7 octobre 2024.

L'analyse des offres a été alors effectuée, et la Commission des marchés de la commune s'est réunie le 07 novembre 2024 pour examiner cette analyse et en tirer les conclusions.

A l'issue de ses travaux, la Commission propose au Conseil municipal :

1) Pour le lot n°1, Rénovation de la place St Antoine, de retenir l'offre, mieux-disante, présentée par l'entreprise Construction et Rénovation du Cap (CRC2B) pour un montant de 132 245, 60 € hors taxes.

2) Pour le lot n°2, Désamiantage et rénovation du lavoir, de retenir l'offre, mieux-disante, présentée par l'entreprise Construction et Rénovation du Cap (CRC2B) pour un montant de 93 755 € hors taxes.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- d'approuver l'attribution et la passation du marché relatif au lot n°1 à l'entreprise CRC2B pour un montant de 132 245, 60 € hors taxes.
- d'approuver l'attribution et la passation du marché relatif au lot n°2 à l'entreprise CRC2B pour un montant de 93 755 € hors taxes.
- d'autoriser le maire à signer les marchés correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
CENTURI le 23 novembre 2024.

  
Le Maire,  
Pierre RIMATTE





IND A - 10/10/2024

Ref 14085 : RENOVATION DE LA PLACE SAINT ANTOINE ET DE SON LAVOIR LOT 1 : AMENAGEMENT DE LA PLACE COMMUNE DE CENTURI Comparatif financier des offres - G.BAUMGARTEN STATUT : AVANT-NEGOCIATION			
N°	Désignation des ouvrages	U	Quantité
<b>100 PRIX GENERAUX</b>			
101	Installation de chantier - frais généraux - frais d'hygiène et de de sécurité - clôture du chantier, frais de coordination, mise en sécurité du chantier et repliement - tranche ferme	FT	1
102	Etude, plans d'exécution (EXE) et travaux topographiques	FT	1
103	Epreuves de convenance pour revêtements (Béton, dallage, enduits, parements)	FT	1
104	Dossier d'ouvrages exécutés et plans de récolement	FT	1
105	Marquage et piquetage des réseaux existants par un géomètre expert - Localisation des réseaux enterrés par procédé sans fouille quel que soit le technique et permettant d'atteindre une précision x,y,z de classe A	FT	1
<b>200 PREPARATION DU TERRAIN</b>			
201	Dévégétalisation et nettoyage propre des emprises et abords	m²	100
202	Dévitallisation du figuier existant	FT	1
203	Sciage de chaussée existante au raccordement	ml	33
204	Démolition de revêtement bétonné y compris évacuation en décharge agréée	m²	38
205	Démolition de revêtement en enrobé y compris évacuation en décharge agréée	m²	47
206	Démolition de revêtement en pierres y compris évacuation en décharge agréée	m²	75
207	Démolition de maçonnerie y/c gestion des déchets	m³	5
208	Dépose du poteau d'éclairage existant y.c déconnexion des équipements et évacuation	FT	1
209	Mise à la côte projet de regard existant	UT	1
210	Mise à la côte projet de bouche à clef	UT	4
211	Dépose de chambre existante	UT	1
212	Déplacement de bouche à clef	UT	5
<b>300 TERRASSEMENT</b>			
301	Terrassement du terrain existant comprenant décapage, reprofilage du terrain et stockage des terres pour réemploi	m³	95
302	Nivellement de la place du lavoir	m²	170
303	Remise en état des fonds de forme pour dallage	m²	208
304	Extraction de rochers au BRH	m³	9
305	Mise en remblai issus des déblais réutilisables du site	m³	45
306	Évacuation des déblais excédentaires y/c gestion des déchets	m³	59
307	Fouilles en tranchées largeur ≤ 0,6m y/c sablage et grillages avertisseurs	ml	60
308	P.V. pour BRH au prix de fouilles en tranchées et remblaiement largeur ≤ 0,6m	ml	6
<b>400 OUVRAGES DE SOUTÈNEMENT</b>			
401	Fourniture et pose de géotextile en face arrière de soutènement	m²	38
402	Mise en œuvre de béton de propreté en fond de fouille, ep. 10cm	m²	9
403	Réalisation de semelles du mur de soutènement en gros béton C20/25	m³	6
404	Mise en œuvre de gros béton C20/25 pour mur poids y compris coffrage et confection des barbacanes ou variantes	m³	7
405	Remblai arrière du mur de soutènement en matériaux drainant 60/80 soigneusement compacté par couche	m³	8
406	Réalisation d'un parement en pierres de schistes, appareillage à joints vifs au mortier de chaux, ep : 40cm	m²	14
407	Parapet en pierres de schistes en tête de mur de soutènement, appareillage à joints vifs au mortier de chaux, ep : 30cm	m³	6
<b>500 RESEAU TELECOM</b>			
501	Fourniture et pose en fouille ouverte de 5 fourreau PVC Ø 42/45	ml	35
502	Chambre de tirage LIT tampon C250	UT	2
503	Chambre de tirage K1C tampon D400	UT	2
504	Raccordement au réseau existant	FT	1
505	Réfection de revêtement existant après réalisation de tranchée	FT	1
<b>600 RESEAU ELECTRIQUE BASSE TENSION</b>			
601	Fourniture et pose en fouille ouverte de gaine TPC aigüillée Ø 160	ml	48
602	Fourniture et pose en fouille ouverte de gaine TPC aigüillée Ø 110	ml	12
<b>700 RESEAU ECLAIRAGE</b>			
701	Chambre EP80 avec tampons fonte C250	UT	2
702	Fourniture et pose en fouille ouverte de fourreau TPC Ø63 aigüillée	ml	54
703	Fourniture et mise en œuvre de câble cuivre nu 25 mm² en fouille ouverte	ml	54
704	Fourniture, pose et raccordement de câble U1000 R2V 4x12 mm²	ml	54
705	Fourniture et mise en œuvre de projecteurs d'éclairage en aluminium, à éclairage LED, puissance 6,1W, coloris Graphite	UT	3
706	Fourniture et pose d'appareil type Spot encastrable LED - 462,8 lm	UT	2
707	Prise de terre pour installation basse tension	UT	1
708	Consuel	FT	1
709	Contrôle électrique basse tension - essais	FT	1
710	Fourniture et pose d'une armoire de commande générale d'éclairage public avec supervision et programmeur de l'éclairage	UT	1
711	Équipement et raccordement de l'armoire de commande - Mise en service de l'installation	FT	1
<b>800 AMENAGEMENTS ET REVETEMENT DE VOIRIE</b>			
801	Fourniture et mise en œuvre de bordure T2 marque NF	ml	42
802	Emmarchement en pierres de schistes	ml	141
803	Emmarchement type pas d'âne en pierres de schistes, appareillage en opus romanum, finition flammée, arêtes épauffrées, largeur 1,80m	m²	34
804	Réalisation de semelles en béton armé pour assise de murs en pierres	m³	4
805	Réalisation de mur en moellons de schiste, appareillage à joints vifs au mortier de chaux, teinte gris clair	m³	9
806	Couronnement de murs en pierres de schiste, finition flammée, arêtes épauffrées	ml	6
807	Muret gradin en pierres, marches de 40x60cm y compris dalle d'assise en lauze de schiste local, finition flammée, arêtes épauffrées	ml	24
808	Chape béton lissée en support de dallage, ep. 10cm	m²	84
809	Mise en place d'une étanchéité en feuilles minces bitumineuses adhérentes au support	m²	48
810	Relevés d'étanchéité y.c bande solin	ml	11
811	Réalisation de dallage en schiste Opus Romanum, finition flammée, arêtes épauffrées	m²	84
812	Ragréage des pieds de façade et reprise de l'enduit en continuité de l'existant	m²	5
813	Rampe en béton armé, teinte proche de la pierre locale	m²	44
814	Réalisation d'un sol en tuf stabilisé et renforcé au liant hydraulique y.c compactage (épaisseur après compactage : 15cm)	m³	40
815	Marquage au sol normalisé lignes continues ou discontinues (ligne de 0,15m) y/c places de stationnement	ml	15
816	Marquages spéciaux pour emplacement PMR	m²	18
<b>900 MOBILIER URBAIN</b>			
901	Fourniture et pose d'une main courante en fer forgé	ml	8
902	Mise en peinture des mains-courantes comprenant couche anti-rouille, sous couche pour métallerie et peinture spécial pour métaux ferreux	ml	8
903	Fourniture et pose de borne en fonte	UT	9
904	Fourniture et pose de banc en fonte et bois	UT	1
905	Depose/repose de panneaux de signalétique routière	UT	1
906	Fourniture et pose de ganivelles basse (Hauteur : 50cm)	ml	33
907	Fourniture et pose de clôture en bois	ml	5
<b>1000 PLANTATIONS</b>			
1001	Elagage des arbres existant	FT	1
1002	Terrassement pour fosses d'arbres	UT	1
1003	Fourniture et mise en œuvre de terre végétale ep. 20cm	m³	10
1004	Fourniture à pied d'arbre TAMARIX Africana, en tige 16/18	UT	1
1005	Fourniture à pied d'œuvre de vivace VITIS vinifera	UT	2
1006	Fourniture à pied d'œuvre de vivace MYRTUS Communis	UT	5
1007	Fourniture à pied d'œuvre de vivace JACOBÆA Maritima	UT	5
1008	Fourniture à pied d'œuvre de vivace CRITHMUM Maritimum	UT	5
1009	Plantation d'arbres	UT	1
1010	Plantation de vivaces	UT	32
1011	Tuteurage tripode	UT	1
1012	Paillage organique de type plaquettes bois sur 10cm d'épaisseur	m³	5

Estimatif de la Maitrise d'œuvre	
P.U HT	TOTAL HT
3 500,00 €	3 500,00 €
1 200,00 €	1 200,00 €
1 500,00 €	1 500,00 €
750,00 €	750,00 €
1 000,00 €	1 000,00 €
<b>7 950,00 €</b>	
5,00 €	500,00 €
800,00 €	800,00 €
12,00 €	396,00 €
20,00 €	760,00 €
20,00 €	940,00 €
25,00 €	1 875,00 €
65,00 €	325,00 €
750,00 €	750,00 €
210,00 €	210,00 €
110,00 €	440,00 €
175,00 €	175,00 €
150,00 €	750,00 €
<b>7 921,00 €</b>	
18,00 €	1 710,00 €
8,00 €	1 360,00 €
8,00 €	1 664,00 €
100,00 €	900,00 €
12,00 €	540,00 €
14,00 €	826,00 €
40,00 €	2 400,00 €
30,00 €	180,00 €
<b>9 580,00 €</b>	
3,00 €	114,00 €
30,00 €	270,00 €
300,00 €	1 800,00 €
330,00 €	2 310,00 €
75,00 €	600,00 €
280,00 €	3 920,00 €
700,00 €	4 200,00 €
<b>13 214,00 €</b>	
20,00 €	700,00 €
650,00 €	1 300,00 €
1 500,00 €	3 000,00 €
350,00 €	350,00 €
500,00 €	500,00 €
<b>5 850,00 €</b>	
16,00 €	768,00 €
14,00 €	168,00 €
<b>936,00 €</b>	
900,00 €	1 800,00 €
14,00 €	756,00 €
10,00 €	540,00 €
12,00 €	648,00 €
750,00 €	2 250,00 €
700,00 €	1 400,00 €
500,00 €	500,00 €
500,00 €	500,00 €
450,00 €	450,00 €
1 800,00 €	1 800,00 €
1 000,00 €	1 000,00 €
<b>11 644,00 €</b>	
42,00 €	1 764,00 €
190,00 €	26 790,00 €
205,00 €	6 970,00 €
400,00 €	1 600,00 €
700,00 €	6 300,00 €
200,00 €	1 200,00 €
500,00 €	12 000,00 €
35,00 €	2 940,00 €
50,00 €	2 400,00 €
15,00 €	165,00 €
200,00 €	16 800,00 €
50,00 €	250,00 €
100,00 €	4 400,00 €
100,00 €	4 000,00 €
20,00 €	300,00 €
25,00 €	450,00 €
<b>88 329,00 €</b>	
200,00 €	1 600,00 €
38,00 €	304,00 €
400,00 €	3 600,00 €
1 200,00 €	1 200,00 €
450,00 €	450,00 €
32,00 €	1 056,00 €
65,00 €	325,00 €
<b>8 535,00 €</b>	
1 000,00 €	1 000,00 €
150,00 €	150,00 €
75,00 €	750,00 €
500,00 €	500,00 €
12,00 €	24,00 €
12,00 €	60,00 €
12,00 €	60,00 €
12,00 €	60,00 €
100,00 €	100,00 €
6,00 €	192,00 €
140,00 €	140,00 €
10,00 €	50,00 €
<b>3 086,00 €</b>	

AVANT NEGOCIATION Chiffrage Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP CRC 2B		
P.U HT	TOTAL HT	ECART/DCE
3 500,00 €	3 500,00 €	0,00 €
1 800,00 €	1 800,00 €	600,00 €
750,00 €	750,00 €	-750,00 €
1 000,00 €	1 000,00 €	250,00 €
1 200,00 €	1 200,00 €	200,00 €
<b>8 250,00 €</b>		<b>300,00 €</b>
10,00 €	1 000,00 €	500,00 €
250,00 €	250,00 €	-550,00 €
85,00 €	2 805,00 €	2 409,00 €
32,00 €	1 216,00 €	456,00 €
39,00 €	1 833,00 €	893,00 €
25,00 €	1 875,00 €	0,00 €
320,00 €	1 600,00 €	1 275,00 €
500,00 €	500,00 €	-250,00 €
500,00 €	500,00 €	290,00 €
250,00 €	1 000,00 €	560,00 €
500,00 €	500,00 €	325,00 €
250,00 €	1 250,00 €	500,00 €
<b>14 329,00 €</b>		<b>6 408,00 €</b>
27,00 €	2 565,00 €	855,00 €
12,00 €	2 040,00 €	680,00 €
30,00 €	6 240,00 €	4 576,00 €
580,00 €	5 220,00 €	4 320,00 €
15,00 €	675,00 €	135,00 €
85,00 €	5 015,00 €	4 189,00 €
33,00 €	1 980,00 €	-420,00 €
85,00 €	510,00 €	330,00 €
<b>24 245,00 €</b>		<b>14 665,00 €</b>
9,00 €	342,00 €	228,00 €
195,00 €	1 755,00 €	1 485,00 €
325,00 €	1 950,00 €	150,00 €
295,00 €	2 065,00 €	-245,00 €
50,00 €	400,00 €	-200,00 €
285,00 €	3 990,00 €	70,00 €
250,00 €	1 500,00 €	-2 700,00 €
<b>12 002,00 €</b>		<b>-1 212,00 €</b>
8,00 €	280,00 €	-420,00 €
390,00 €	780,00 €	-520,00 €
1 200,00 €	2 400,00 €	-600,00 €
550,00 €	550,00 €	200,00 €
700,00 €	700,00 €	200,00 €
<b>4 710,00 €</b>		<b>-1 140,00 €</b>
12,20 €	585,60 €	-182,40 €
11,00 €	132,00 €	-36,00 €
<b>717,60 €</b>		<b>-218,40 €</b>
350,00 €	700,00 €	-1 100,00 €
7,00 €	378,00 €	-378,00 €
15,00 €	810,00 €	270,00 €
12,00 €	648,00 €	0,00 €
255,00 €	765,00 €	-1 485,00 €
75,00 €	150,00 €	-1 250,00 €
95,00 €	95,00 €	-405,00 €
185,00 €	185,00 €	-315,00 €
200,00 €	200,00 €	-250,00 €
500,00 €	500,00 €	-1 300,00 €
200,00 €	200,00 €	-800,00 €
<b>4 631,00 €</b>		<b>-7 013,00 €</b>
68,00 €	2 856,00 €	1 092,00 €
95,00 €	13 395,00 €	-13 395,00 €
95,00 €	3 230,00 €	-3 740,00 €
285,00 €	1 140,00 €	-460,00 €
255,00 €	2 295,00 €	-4 005,00 €
85,00 €	510,00 €	-690,00 €
255,00 €	6 120,00 €	-5 880,00 €
35,00 €	2 940,00 €	0,00 €
85,00 €	4 080,00 €	1 680,00 €
58,00 €	638,00 €	473,00 €
95,00 €	7 980,00 €	-8 820,00 €
29,00 €	145,00 €	-105,00 €
95,00 €	4 180,00 €	-220,00 €
27,00 €	1 080,00 €	-2 920,00 €
20,00 €	300,00 €	0,00 €
29,00 €	522,00 €	72,00 €
<b>51 411,00 €</b>		<b>-36 918,00 €</b>
175,00 €	1 400,00 €	-200,00 €
50,00 €	400,00 €	96,00 €
185,00 €	1 665,00 €	-1 935,00 €
550,00 €	550,00 €	-650,00 €
800,00 €	800,00 €	350,00 €
35,00 €	1 155,00 €	99,00 €
75,00 €	375,00 €	50,00 €
<b>6 345,00 €</b>		<b>-2 190,00 €</b>
500,00 €	500,00 €	-500,00 €
900,00 €	900,00 €	750,00 €
50,00 €	500,00 €	-250,00 €
545,00 €	545,00 €	45,00 €
85,00 €	170,00 €	146,00 €
32,00 €	160,00 €	100,00 €
51,00 €	255,00 €	195,00 €
75,00 €	375,00 €	315,00 €
200,00 €	200,00 €	100,00 €
50,00 €	1 600,00 €	1 408,00 €
15		

IND A - 10/10/2024

Ref 14085 : RENOVATION DE LA PLACE SANT ANTONE ET DE SON LAVOIR			
LOT 2 : DESAMIANTAGE ET RENOVATION DU LAVOIR			
COMMUNE DE CENTURI			
Comparatif financier des offres - G.BAUMGARTEN			
STATUT : AVANT-NEGOCIATION			
N°	Désignation des ouvrages	U	Quantité
<b>100 INSTALLATION DE CHANTIER</b>			
101	Installation de chantier - frais généraux - frais d'hygiène et de de sécurité - clôture du chantier, signalisation temporaire de chantier, mise en sécurité du chantier et repliement	FT	1
102	Etude, plans d'execution (EXE) et travaux topographiques	FT	1
103	Dossier d'ouvrages executés et plans de récolement	FT	1
<b>200 DESAMIANTAGE</b>			
201	Préparation spécifique du chantier pour travaux avec toiture amiantée	FT	1
202	Installation de chantier spécifique aux travaux en milieu amiantifère	FT	1
203	Rédaction et transmission du plan de retrait	FT	1
204	Dépose de la toiture fibrociment amiantée y compris conditionnement et manutentionnement	m²	45
205	Préparation spécifique du chantier pour travaux avec murs en pierres comportant des enduits	FT	1
206	Installation spécifique pour chantier de démolition des murs en pierres contenant de l'amiante	FT	1
207	Déblais en milieu amiantifère mise en oeuvre d'un géotextile de confinement lesté, à appliquer sur	J	1
208	Démolition de maçonneries amiantées y.c sciage propre au raccordement pour élargissement du	J	2
209	Transport des déchets amiantés	FT	1
210	Traitement des déchets amiantés en filière agréée, y compris traçage	T	22
211	Analyses (Point zero, poste de travail, environnemental et libération des emprises)	FT	1
<b>300 TERRASSEMENT</b>			
301	Chape béton lissée en support de dallage, ep. 10cm	m²	38
302	Réalisation de dallage en schiste Opus Romanum, finition flammée, arêtes épaufrées	m²	38
303	Remaillage de maçonneries en pierres de schistes	m³	1
304	Piquetage de l'enduit existant	m²	0
305	Rejointoiement à la chaux, teinte gris clair	m²	60
306	Démolition du couronnement en béton du bassin	ml	13
307	Couronnement du bassin en dalles de schiste, finition flammée, arêtes épaufrées	ml	13
308	Etanchéité du bassin par cuvelage au mortier de ciment	m²	10
309	Robinetterie en fonte	FT	1
310	Essai et mise en eau	FT	1
311	Fourniture et pose de fermes en chataignier	UT	2
312	Fourniture et pose de pannes en chataignier 16x16cm	ml	42
313	Fourniture et pose de chevrons en chataignier 10x12cm	ml	87
314	Fourniture et pose du voligeage en chataignier	m²	52
315	Fourniture et pose de rives d'égout en lauzes	ml	14
316	Fourniture et pose de rives de pentes en lauzes	ml	15
317	Fourniture et pose de couverture en lauzes traditionnelle	m²	52
318	Réalisation du faitage en lauzes	ml	7
<b>400 PERGOLA</b>			
401	Réalisation de massif de fondation en béton armé	UT	4
402	Ancrage des poteaux par fut, y compris tiges d'ancrages	UT	4
403	Fourniture et pose de poteaux en chataignier 30x30cm	ml	12
404	Fourniture et pose de poutres en chataignier 10x20cm	ml	11
405	Fourniture et pose de poutres en chataignier 15x20cm	ml	18
406	Fourniture et pose de lambourdes en chataignier 8x8cm	ml	63

Estimatif de la Maitrise d'œuvre

P.U HT	TOTAL HT
2 500,00 €	2 500,00 €
750,00 €	750,00 €
500,00 €	500,00 €
<b>3 750,00 €</b>	
2 900,00 €	2 900,00 €
2 000,00 €	2 000,00 €
1 080,00 €	1 080,00 €
50,00 €	2 250,00 €
1 500,00 €	1 500,00 €
5 000,00 €	5 000,00 €
2 000,00 €	2 000,00 €
2 000,00 €	4 000,00 €
3 000,00 €	3 000,00 €
600,00 €	13 200,00 €
980,00 €	980,00 €
<b>37 910,00 €</b>	
35,00 €	1 330,00 €
200,00 €	7 600,00 €
700,00 €	700,00 €
30,00 €	- €
42,00 €	2 520,00 €
45,00 €	585,00 €
200,00 €	2 600,00 €
50,00 €	500,00 €
300,00 €	300,00 €
250,00 €	250,00 €
2 000,00 €	4 000,00 €
85,00 €	3 570,00 €
35,00 €	3 045,00 €
47,00 €	2 444,00 €
85,00 €	1 190,00 €
75,00 €	1 125,00 €
190,00 €	9 880,00 €
90,00 €	630,00 €
<b>42 269,00 €</b>	
500,00 €	2 000,00 €
125,00 €	500,00 €
210,00 €	2 520,00 €
80,00 €	880,00 €
85,00 €	1 530,00 €
18,00 €	1 134,00 €
<b>8 564,00 €</b>	

TOTAL ESTIMATION	
TOTAL HT	92 493,00 €
TVA 10%	9 249,30 €
TOTAL TTC	101 742,30 €

AVANT NEGOCIATION  
Chiffrage  
Candidat individuel  
CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP CRC 2B

P.U HT	TOTAL HT	ECART/DCE
4 500,00 €	4 500,00 €	2 000,00 €
1 900,00 €	1 900,00 €	1 150,00 €
500,00 €	500,00 €	0,00 €
<b>6 900,00 €</b>	<b>6 900,00 €</b>	<b>3 150,00 €</b>
1 200,00 €	1 200,00 €	-1 700,00 €
4 500,00 €	4 500,00 €	2 500,00 €
700,00 €	700,00 €	-380,00 €
105,00 €	4 725,00 €	2 475,00 €
1 500,00 €	1 500,00 €	0,00 €
1 500,00 €	1 500,00 €	-3 500,00 €
500,00 €	500,00 €	-1 500,00 €
2 500,00 €	5 000,00 €	1 000,00 €
2 000,00 €	2 000,00 €	-1 000,00 €
900,00 €	19 800,00 €	6 600,00 €
1 500,00 €	1 500,00 €	520,00 €
<b>42 925,00 €</b>	<b>42 925,00 €</b>	<b>5 015,00 €</b>
55,00 €	2 090,00 €	760,00 €
115,00 €	4 370,00 €	-3 230,00 €
255,00 €	255,00 €	-445,00 €
29,00 €	- €	0,00 €
39,00 €	2 340,00 €	-180,00 €
35,00 €	455,00 €	-130,00 €
95,00 €	1 235,00 €	-1 365,00 €
105,00 €	1 050,00 €	550,00 €
850,00 €	850,00 €	550,00 €
450,00 €	450,00 €	200,00 €
750,00 €	1 500,00 €	-2 500,00 €
75,00 €	3 150,00 €	-420,00 €
30,00 €	2 610,00 €	-435,00 €
29,00 €	1 508,00 €	-936,00 €
75,00 €	1 050,00 €	-140,00 €
50,00 €	750,00 €	-375,00 €
225,00 €	11 700,00 €	1 820,00 €
85,00 €	595,00 €	-35,00 €
<b>35 958,00 €</b>	<b>35 958,00 €</b>	<b>-6 311,00 €</b>
500,00 €	2 000,00 €	0,00 €
350,00 €	1 400,00 €	900,00 €
90,00 €	1 080,00 €	-1 440,00 €
45,00 €	495,00 €	-385,00 €
65,00 €	1 170,00 €	-360,00 €
29,00 €	1 827,00 €	693,00 €
<b>7 972,00 €</b>	<b>7 972,00 €</b>	<b>-592,00 €</b>

TOTAL		
93 755,00 €		1 262,00 €
9 375,50 €		126,20 €
103 130,50 €		1 388,20 €

AVANT NEGOCIATION  
Chiffrage  
GROUPEMENT  
SARL S3C  
SAS SOCOTRA BTP

P.U HT	TOTAL HT	ECART/DCE
1 500,00 €	1 500,00 €	-1 000,00 €
650,00 €	650,00 €	-100,00 €
500,00 €	500,00 €	0,00 €
<b>2 650,00 €</b>	<b>2 650,00 €</b>	<b>-1 100,00 €</b>
500,00 €	500,00 €	-2 400,00 €
1 500,00 €	1 500,00 €	-500,00 €
500,00 €	500,00 €	-580,00 €
50,00 €	2 250,00 €	0,00 €
500,00 €	500,00 €	-1 000,00 €
1 500,00 €	1 500,00 €	-3 500,00 €
1 500,00 €	1 500,00 €	-500,00 €
1 500,00 €	3 000,00 €	-1 000,00 €
800,00 €	800,00 €	-2 200,00 €
1 200,00 €	26 400,00 €	13 200,00 €
4 000,00 €	4 000,00 €	3 020,00 €
<b>42 450,00 €</b>	<b>42 450,00 €</b>	<b>4 540,00 €</b>
30,00 €	1 140,00 €	-190,00 €
185,00 €	7 030,00 €	-570,00 €
600,00 €	600,00 €	-100,00 €
25,00 €	- €	0,00 €
38,00 €	2 280,00 €	-240,00 €
50,00 €	650,00 €	65,00 €
180,00 €	2 340,00 €	-260,00 €
45,00 €	450,00 €	-50,00 €
250,00 €	250,00 €	-50,00 €
150,00 €	150,00 €	-100,00 €
2 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €
75,00 €	3 150,00 €	-420,00 €
35,00 €	3 045,00 €	0,00 €
45,00 €	2 340,00 €	-104,00 €
95,00 €	1 330,00 €	140,00 €
95,00 €	1 425,00 €	300,00 €
165,00 €	8 580,00 €	-1 300,00 €
100,00 €	700,00 €	70,00 €
<b>39 460,00 €</b>	<b>39 460,00 €</b>	<b>-2 809,00 €</b>
350,00 €	1 400,00 €	-600,00 €
150,00 €	600,00 €	100,00 €
200,00 €	2 400,00 €	-120,00 €
75,00 €	825,00 €	-55,00 €
80,00 €	1 440,00 €	-90,00 €
20,00 €	1 260,00 €	126,00 €
<b>7 925,00 €</b>	<b>7 925,00 €</b>	<b>-639,00 €</b>

TOTAL		
92 485,00 €		-8,00 €
9 248,50 €		-0,80 €
101 733,50 €		-8,80 €

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES **OUV9**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**  
**DECISION D'ATTRIBUTION <sup>1</sup>**

Le formulaire OUV9 est un modèle de procès-verbal qui peut être utilisé par les **commissions d'appel d'offres des collectivités territoriales et des établissements publics locaux** dans le cadre de la passation des marchés publics ou des accords-cadres. Le rapport d'analyse des offres (formulaire OUV8) constitue une annexe du présent document. Ce document fait état des décisions de la commission d'appel d'offres relatives aux offres reçues et doit être signé par tous les membres présents lors de leur examen.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Commune de CENTURI (20238)

**B - Objet de la consultation.**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Rénovation de la place Saint-Antoine et de son lavoir

**C - Déroulement de la consultation.**

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

■ Publicité :

(Indiquer la date, les références et l'organe de publication de chaque avis d'appel public à la concurrence.)

■ Date et heures limites de réception des offres : 7 octobre 2024 - 12h00

■ Délai de validité des offres : 4 février 2025 12h

■ Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres :  NON OU  OUI

(Cocher la case correspondante.)

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

**D - Composition de la commission d'appel d'offres.**

Lors de sa réunion en date du 7 novembre 2024

la commission d'appel d'offres était composée comme suit :

**D1 - Membres à voix délibérative :**

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
RIMATTEI Pierre	Maire	T
LIPPI Stéphane	2ème adjoint	T
GANTEAUME Cléopâtre	3ème adjointe	T
MELIO Antonia	Conseillère municipale	S

**D2 - Membres à voix consultative :**

Nom et prénom	Qualité

**E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres.****■ Le quorum est atteint :**

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

La commission d'appel d'offres

(Cocher la case correspondante.)

peut

ne peut pas

valablement délibérer.

**■ Secrétariat de la commission d'appel d'offres :**

(Indiquer les nom, prénom, grade et qualité de(s) l'agent(s) chargé(s) du secrétariat de la commission d'appel d'offres.)

DOMINICI Nina , Secrétaire de mairie

## F - Elimination des offres.

### F1 - Lot n° 1 : Aménagement de la place

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Nombre de plis reçus :

- dans les délais : 2
- hors délais : 0

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres :

La commission d'appel d'offres : (Cocher la case correspondante.)

- élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

### F2 - Lot n° 2 : Désamiantage et rénovation du lavoir

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Nombre de plis reçus :

- dans les délais : 2
- hors délais : 0

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres :

La commission d'appel d'offres : (Cocher la case correspondante.)

- élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

## G - Classement des offres.

### G1 - Lot n° 1 : Aménagement de la place

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :

(Cocher la case correspondante.)

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

### G2 - Lot n° 2 : Désamiantage et rénovation du lavoir

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :

(Cocher la case correspondante.)

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

## H - Décision d'attribution.

### H1 - Lot n° 1 : Aménagement de la place

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres propose au conseil municipal : (Cocher la case correspondante.)

- d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :

de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

#### ■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

### H2 - Lot n° 2 : Désamiantage et rénovation du lavoir

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres propose au conseil municipal : (Cocher la case correspondante.)

- d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :

de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

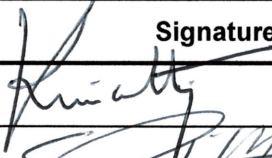



#### ■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**J - Signature des membres de la commission d'appel d'offres.**

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission.  
Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

Nom et prénom	Signature
RIMATTEI Pierre	
LIPPI Stéphane	
GANTEAUME Cléopâtre	
MELIO Antonia	

**K - Observations des membres de la commission d'appel d'offres.**

Néant

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

OUV2

PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES PLIS<sup>1</sup>

Le formulaire OUV2 est un modèle de procès-verbal qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice au moment de l'ouverture des plis contenant les candidatures ou les offres des candidats à un marché public ou à un accord-cadre.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Commune de CENTURI (20238)

**B - Objet de la consultation.**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation. En cas d'allotissement, préciser également les intitulés et les numéros des lots.)

Rénovation de la place Saint Antoine et de son lavoir

■ Date et heure limites de réception des plis :

(Reprendre la date et l'heure limites figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

Lundi 7 octobre 2024 à 12<sup>h</sup> 00

■ Date de la réunion d'ouverture des plis :

Lundi 7 octobre 2024 à 16<sup>h</sup> 00

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

N° du pli (*)	Nom du candidat (**)	Nom du membre du groupement (***)	N° du Lot	Contenu des plis (****)						Montant de l'offre (*****)	
				Lettre de candidature (DC1)	Déclaration de candidature (DC2)	Complément demandé au candidat (*****)	Acte d'engagement (DC3)	Offre technique	HT	TTC	
1	Construction et rénovation du Gp		1	X	X		X	X	132.245,60	145.470,16	
			2	X	X		X	X	93.755,00	103.130,50	
2	groupement Caplone Construction (S3C)	Tenc-Gp S3S	1	X	X		X	X	150.470,00	165.517,00	
	groupement Caplone Construction (S3C)	STARL SOCIETA RSTP	2	X	X		X	X	92.485,00	101.733,00	

Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le



ID : 02B-212000863-20241123-40\_2024-DE

**D - Signature des présents**

Pierre RIMATTEI

Maire de CENTURI



Stéphane LIPPI

2<sup>ème</sup> Adjoint CENTURI



Cléopâtre GANTEAUME

3<sup>ème</sup> Adjoint CENTURI





# RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

## COMMUNE DE CENTURI

### Marché « RENOVATION DE LA PLACE SANT ANTONE ET DE SON LAVOIR – COMMUNE DE CENTURI »

La Commune de CENTURI a lancé un avis d'appel public à la concurrence concernant le marché des travaux pour la **Rénovation de la Place SANT ANTONE et de son Lavoir – Commune de CENTURI**

Direction / Service instructeur : **Commune de CENTURI**

Objet du marché : **Rénovation de la Place SANT ANTONE et de son Lavoir – Commune de CENTURI**

Ces travaux consistent principalement en des travaux de réfection de dallage en pierres, création d'ouvrages de soutènement, réfection d'enduits et de maçonneries.

Localisation : **Commune de CENTURI**

Numéro d'affaire :

#### Procédure :

Pouvoir adjudicateur : **Commune de CENTURI**

Type de contrat : **Marché Public**

Type de prestation : **Travaux ordinaire**

Mode de passation : **Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique**

Il s'agit d'un marché ordinaire à prix unitaire et rémunéré sur la base des quantités réellement exécutées et validées à la suite de constatations contradictoires entre la Maitrise d'œuvre et l'Entreprise.

Désignation	Estimation financière du DPGF
<b>RENOVATION DE LA PLACE SANT ANTONE ET DE SON LAVOIR</b> LOT 1 : AMENAGEMENT DE LA PLACE	157 261,00 € H.T soit 172 987,10 € T.T.C
<b>RENOVATION DE LA PLACE SANT ANTONE ET DE SON LAVOIR</b> LOT 2 : DESAMIANTAGE ET RENOVATION DU LAVOIR	92 493,00 € H.T soit 101 742,30 € T.T.C

Crédits affectés aux travaux : 274 000€

Durée du marché : **6 mois**

Variante : **Non autorisée**

Date de transmission de l'avis de publicité :

Supports de publication :

Date et heure limites de réception des offres : **Lundi 7 Octobre 2024 à 12h00**

Fin du délai de validité des offres : **Mardi 4 Février 2025 à 11h59**

## Table des matières

I. RECEVABILITE DES OFFRES – LOT 1 .....	3
II. ANALYSE DES OFFRES – LOT 1 .....	7
2.1 ANALYSE DU CRITERE « PRIX DES PRESTATIONS » PONDERE A 50% .....	9
2.2 ANALYSE DU CRITERE « VALEUR TECHNIQUE » PONDERE A 50%.....	11
2.3 CLASSEMENT DES OFFRES .....	15
III. COMPLETUDE DU DOSSIER DE CANDIDATURE – LOT 1.....	17
IV. ANALYSE DE LA CANDIDATURE – LOT 1 .....	20
V. COMPLETUDE DU DOSSIER DE CANDIDATURE – LOT 2 .....	24
VI. ANALYSE DE LA CANDIDATURE – LOT 2 .....	30
VII. RECEVABILITE DES OFFRES – LOT 2 .....	36
VIII. ANALYSE DES OFFRES – LOT 2.....	39
8.1 ANALYSE DU CRITERE « PRIX DES PRESTATIONS » PONDERE A 50% .....	41
8.2 ANALYSE DU CRITERE « VALEUR TECHNIQUE » PONDERE A 50%.....	43
8.3 CLASSEMENT DES OFFRES .....	47
IX. CONCLUSION GENERALE .....	48

# ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

## LOT 1 : AMENAGEMENT DE LA PLACE

### I. RECEVABILITE DES OFFRES – LOT 1

Conformément au Code de la Commande Publique, il a été décidé d'examiner d'abord les offres puis les candidatures.

Le service des marchés a enregistré les plis suivants :

N° du pli	LOT	Nom des candidats
1	LOT 1	Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »
2	LOT 1	Groupement SARL S3C « CAP CORSE CONSTRUCTION » et SAS TERRACAP

Date d'ouverture des plis : **07/10/2024**

Conformément au règlement de consultation, les candidats sont amenés à joindre à leur offre les éléments suivants :

- Détail Quantitatif Estimatif (DQE), signature non obligatoire
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), signature non obligatoire
- Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat, signature non obligatoire
- Acte d'engagement (AE) et ses annexes, signature non obligatoire
- Mémoire technique, signature non obligatoire
- Le Cahier des Clauses administratives particulières (CCAP), signature non obligatoire
- Le Cahier des Clauses techniques particulières (CCTP), signature non obligatoire

Avant de procéder à leur classement, le pouvoir adjudicateur doit s'assurer de la recevabilité des offres :

N° de pli	Candidat	Dossier de l'offre	Prix en € H.T Montant « DQE »	% Ecart entre l'offre financière du candidat et l'estimation	* % Ecart entre l'offre financière du candidat et la moyenne des offres
<b>LOT 1 : AMENAGEMENT DE LA PLACE</b>					
1	Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »	Dossier complet	132 245,60 €	- 15,91 %	- 6,45 %
2	Groupement SARL S3C « CAP CORSE CONSTRUCTION » et SAS TERRACAP	Dossier complet	150 470,00 €	- 4,32 %	+ 6,45 %

L'objectif de cette étape est l'examen des offres des candidats : tous les candidats ont transmis une offre complète.

\* **Moyenne des offres des candidats LOT 1 : 141 357,80 € H.T**

**Remarques concernant l'offre financière du candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION  
DU CAP CRC 2B (LOT 1) :**

*Suite à la vérification de l'offre du candidat, aucune erreur n'a été relevée dans l'acte d'engagement, le Bordereau des prix unitaires et le Détail Quantitatif Estimatif.*

L'offre financière du candidat est de 132 245,60 € H.T. Elle est inférieure de 15,91 % à l'estimation de la Maitrise d'œuvre. Bien que l'offre soit en-dessous de l'estimation de la Maitrise d'œuvre, celle-ci reste globalement cohérente. On peut donc écarter toutes suspicions d'offre anormalement basse. L'offre peut donc être analysée.

**Remarques concernant l'offre financière du candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION  
DU GROUPEMENT SARL S3C ET SAS TERRACAP (LOT 1) :**

*Suite à la vérification de l'offre du candidat, aucune erreur n'a été relevée dans l'acte d'engagement, le Bordereau des prix unitaires et le Détail Quantitatif Estimatif.*

L'offre financière du candidat est de 150 470,00 € H.T. Elle est inférieure de 4,32 % à l'estimation de la Maitrise d'œuvre. Bien que l'offre soit en-dessous de l'estimation de la Maitrise d'œuvre, celle-ci reste globalement cohérente. On peut donc écarter toutes suspicions d'offre anormalement basse. L'offre peut donc être analysée.

## CONCLUSION SUITE À L'EXAMEN DES OFFRES

### **Au regard de l'article L2152-3 du code de la commande public,**

Une offre inacceptable est une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

### **De l'article R2152-1 du code de la commande public,**

Dans les procédures adaptées sans négociation et les procédures d'appel d'offres, les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées.

Dans les autres procédures, les offres inappropriées sont éliminées. Les offres irrégulières ou inacceptables peuvent devenir régulières ou acceptables au cours de la négociation ou du dialogue, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Lorsque la négociation ou le dialogue a pris fin, les offres qui demeurent irrégulières ou inacceptables sont éliminées.

### **De l'article R2152-2 du code de la commande publique,**

Dans toutes les procédures, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition que celles-ci soient régularisables. La régularisation de l'offre ne peut ainsi en aucun cas avoir pour effet de modifier ses caractéristiques substantielles.

Lorsque les irrégularités constatées sont manifestement trop importantes pour être régularisées sans entraîner une modification significative de l'offre, dépassant ainsi ce qui peut être raisonnablement acceptée, la régularisation ne saurait être autorisée.

En revanche, ne pourrait être régularisée une offre qui ne comprend pas un document important tel que le mémoire technique.

### **De l'article R2152-6 du code de la commande publique,**

**Avant de procéder à leur classement, le pouvoir adjudicateur doit s'assurer de la recevabilité des offres.** L'article R. 2151-6 du code de la commande publique prévoit que les offres doivent être transmises en une seule fois. Dans l'hypothèse où l'acheteur reçoit successivement plusieurs offres, seule doit être ouverte la dernière offre reçue. Dans le cadre des marchés publics, pour pouvoir être classée, l'offre ne doit pas présenter les caractéristiques d'une offre irrégulière, inacceptable ou inappropriée. Si, dans les conditions prévues par les articles L. 2152-1 à L. 2152-4 du code de la commande publique, une offre peut être qualifiée d'irrégulière, d'inacceptable ou d'inappropriée, elle doit être rejetée par le pouvoir adjudicateur.

### **Il en résulte,**

Concernant le LOT 1, les offres des candidat CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B » et le Groupement SARL S3C – SAS TERRACAP, bien que inférieurs à l'estimation, demeurent acceptables au vu des faibles écarts avec l'estimation de la Maitrise d'œuvre (respectivement -15,91% et -4,32% d'écart).

Les offres peuvent donc être analysées.

Cette page est laissée  
intentionnellement vierge.

## II. ANALYSE DES OFFRES – LOT 1

### LISTE DES CANDIDATS ADMIS À L'ANALYSE DES OFFRES

N° du pli	LOT	Nom des candidats
1	LOT 1	Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »
2	LOT 1	Groupement SARL S3C « CAP CORSE CONSTRUCTION » et SAS TERRACAP

Conformément au règlement de consultation, la notation des offres sera effectuée selon les critères suivants :

Critères	Pondération
<b>1- Valeur technique</b>	<b>50.0 %</b>
<i>1.1- Moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exécution du contrat.</i>	20.0 %
<i>1.2- Méthodologie et plannings envisagés pour les travaux</i>	30.0 %
<i>1.3- Expérience de l'entreprise dans les travaux similaires</i>	30.0 %
<i>1.4- Mesures de sécurité et mesures de préservation de l'environnement envisagées en prenant en compte les spécificités du site</i>	20.0 %
<b>2- Prix des prestations</b>	<b>50.0 %</b>

Sur la base des critères énoncés ci-dessus, le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse. Les deux critères retenus pour le jugement des offres seront pondérés de la manière suivante :

- **La valeur technique des prestations, notée sur 10 points (coefficient de pondération : 50%)** appréciée au vu du mémoire technique, et selon quatre sous-critères affectés des pondérations indiquées ci-dessus.

Pour chaque sous critère de la note technique, les notes seront établies selon le barème suivant :

- Offre très satisfaisante : 10
- Offre satisfaisante : 7.5
- Offre peu satisfaisante : 5
- Offre non satisfaisante : 2.5

La note technique de chaque offre sera obtenue en sommant les notes de chaque sous-critère pondérées par les pourcentages indiqués ci-dessus (20%, 30%, 30% et 20%). La note technique sera arrondie au centième près de la note pondérée.

**- Le prix des prestations, notée sur 10 points (coefficient de pondération : 50%)**

La règle de notation du critère « prix » sera la suivante :

$$Note\ d'\text{appréciation du prix de l'entreprise A} = Note\ maximale \times \frac{\text{Prix de l'offre la plus basse}}{\text{Prix de l'entreprise A}}$$

La note du prix des prestations sera arrondie au centième près de la note pondérée.

La note finale de chaque offre sera égale à :

$$0.5 \times (\text{Note prix des prestations}) + 0.5 \times (\text{Note technique})$$

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## 2.1. Analyse du critère « PRIX DES PRESTATIONS » pondéré à 50 %

### L'ANALYSE DES PRIX SERA EFFECTUEE EN EURO H.T

N° de pli	Candidat	Prix en € H.T Montant offre Avant- Négociation	Prix en € H.T Montant offre Après- Négociation	% Ecart entre l'offre financière du candidat et l'estimation	Notation /10
1	Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »	132 245,60 €	-	- 15,91 %	10/10
2	Groupement SARL S3C « CAP CORSE CONSTRUCTION » et SAS TERRACAP	150 470,00 €	-	- 4,32 %	8,79/10

### Remarques concernant l'offre financière du candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP CRC 2B (LOT 1) :

L'offre financière du candidat est de 132 245,60 € H.T. Elle est inférieure de 15,91 % à l'estimation de la Maitrise d'œuvre. Bien que l'offre soit en-dessous de l'estimation de la Maitrise d'œuvre, celle-ci reste globalement cohérente. Néanmoins, des écarts significatifs sont relevés au niveau de certains postes.

Cette différence concerne les postes suivants :

- Remise en état des fonds de forme pour dallage (Poste 303) : 275% au-dessus de l'estimation
- Extraction de rochers au BRH (Poste 304) : 480% au-dessus de l'estimation
- Évacuation des déblais excédentaires y/c gestion des déchets (Poste 306) : 507% au-dessus de l'estimation
- Parapet en pierres de schistes en tête de mur de soutènement, appareillage à joints vifs au mortier de chaux, ep : 30cm (Poste 407) : 64% en-dessous de l'estimation
- Emmarchement en pierres de schistes (Poste 803) : 54% en-dessous de l'estimation
- Emmarchement type pas d'âne en pierres de schistes, appareillage en opus romanum, finition flammée, arêtes épaufrées, largeur 1,80m (Poste 804) : 29% en-dessous de l'estimation
- Réalisation de mur en moellons de schiste, appareillage à joints vifs au mortier de chaux, teinte gris clair (Poste 805) : 64% en-dessous de l'estimation
- Muret gradin en pierres, marches de 40x60cm y compris dalle d'assise en lauze de schiste local, finition flammée, arêtes épaufrées (Poste 807) : 49% en-dessous de l'estimation
- Réalisation de dallage en schiste Opus Romanum, finition flammée, arêtes épaufrées (Poste 811) : 53% en-dessous de l'estimation

Il a été demandé au candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B » de transmettre des précisions sur son offre. Les éléments suivants doivent être transmis :

- Confirmation sur la prise de connaissance de l'intégralité des spécificités techniques définies dans les pièces du marché (CCTP, BPU, DQE, plans, etc...), à savoir nature des matériaux, méthodologies de réalisations, finitions, appareillage, importance des travaux, contraintes, etc... concernant les postes 407, 803, 804, 805, 807 et 811 du LOT 1 du marché.

Date de la demande de compléments : Mardi 15 Octobre 2024

Date limite de retour des pièces : Vendredi 25 Octobre 2024

Supports de publication : **Mail**

**Les compléments demandés ont été transmis par le candidat dans les délais impartis.**

Après demande de précisions, le candidat indique que les matériaux proviennent de stocks en interne qui justifient les écarts de prix sur les postes énoncés ci-dessous. Le candidat a également fourni un détail des prix comportant des écarts significatifs avec l'estimation de la Maitrise d'œuvre. Les précisions apportées sont satisfaisantes. On peut donc écarter toutes suspicions d'offre anormalement basse.

**Remarques concernant l'offre financière du candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU GROUPEMENT SARL S3C ET SAS TERRACAP (LOT 1) :**

L'offre financière du candidat est de 150 470,00 € H.T. Elle est inférieure de 4,32 % à l'estimation de la Maitrise d'œuvre. Bien que l'offre soit en-dessous de l'estimation de la Maitrise d'œuvre, celle-ci reste globalement cohérente. Examen fait, il n'y a pas d'écarts significatifs relevés au niveau des postes. On peut donc écarter toutes suspicions d'offre anormalement basse.

## 2.2. Analyse du critère « VALEUR TECHNIQUE » pondéré à 50 %

### « Analyse critère pour chaque candidat »

Critère	Candidat Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »	Candidat Groupement SARL S3C « CAP CORSE CONSTRUCTION » et SAS TERRACAP
<p><b>Sous-critère 1.1</b></p> <p>Moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exécution du contrat</p>	<p>Un organigramme des moyens humains et matériels dédiés au chantier est fourni par le candidat. Il fournit une liste du personnel affecté au chantier qui paraît adaptée aux travaux demandés.</p> <p>Le responsable travaux, les chefs d'équipes et les équipes affectées au chantier sont présentés et leurs qualifications sont adaptées aux qualifications requises. Le candidat a également transmis un organigramme du chantier représentant l'ensemble des acteurs.</p> <p>Au niveau de l'encadrement et des équipes, l'entreprise mobilisera un responsable travaux, un conducteur travaux, deux chefs d'équipe et 4 ouvriers d'exécution. Le candidat a également présenté un tableau récapitulatif des compétences du personnel affecté aux différentes opérations, ce qui permet d'avoir une appréciation des qualifications de l'entreprise dans ce type de travaux.</p> <p>Les moyens humains mobilisés par l'entreprise sont satisfaisants en nombre et en qualité.</p> <p>En conclusion, les moyens humains et matériels proposés sont adéquats vis-à-vis des travaux objet du lot 1.</p> <p><u>Points impactant la notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les CV de l'équipe encadrante et des opérateurs n'ont pas été présentés.</li> <li>- Les moyens humains et matériels ne sont pas décomposés en chacune des opérations du chantier.</li> </ul>	<p>Un organigramme des moyens humains et matériels dédiés au chantier est fourni par le mandataire SARL S3C. Les moyens humains et matériels dédiés au chantier sont présentés et détaillés par opérations du chantier.</p> <p>Le responsable travaux de S3C, les chefs d'équipes et les équipes affectées au chantier sont présentés et leurs qualifications sont adaptées aux qualifications requises. Au niveau de l'encadrement et des équipes, l'entreprise mobilisera un responsable travaux, un conducteur travaux, deux équipes terrassements-VRD (2 Conducteurs d'engins, 1 chauffeur PL et 2 canalisateurs) et deux équipes maçonneries (2 ouvriers qualifiés et 2 manœuvres). Les CV de l'équipe encadrante sont fournis mais pas ceux des opérateurs de S3C.</p> <p>Le groupement n'a pas présenté les moyens humains et matériels du co-traitant SAS TERRACAP, ce qui ne permet pas de définir la qualité et la cohérence de ces moyens au regard du projet. Ceci ne permet également pas de déterminer la part des opérations qui seront traitées par le co-traitant SAS TERRACAP.</p> <p><u>Points impactant la notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les moyens humains et matériels du Co-traitant SAS TERRACAP ne sont pas présentés.</li> </ul>
<p><b>Note proposée pour ce sous critère</b></p>	<p><b>7,5 / 10</b></p>	<p><b>7,5 / 10</b></p>

Critère	Candidat Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »	Candidat Groupement SARL S3C « CAP CORSE CONSTRUCTION » et SAS TERRACAP
<p><b>Sous-critère 1.2</b></p> <p>Méthodologie et plannings envisagés pour les travaux</p>	<p>Le candidat décrit la méthode de mise en œuvre en fonction des différentes opérations du chantier : dégagement des emprises, terrassement, reprofilage et dallage, ... Pour ces étapes, il explicite les moyens prévus ainsi que les différentes contraintes. Les différentes phases de chantier envisagées ont été correctement définies et traitées. Les techniques de mise en œuvre et les méthodes de poses sont également présentes. Des exemples de schéma de mise en œuvre sont fournis. Chaque opération est détaillée et définie par le candidat.</p> <p>Le candidat a transmis un planning prévisionnel des travaux. Le candidat propose une réalisation en 3 mois calendaire, conforme aux exigences du marché. Le planning est succinct et ne met pas en évidence l'enchaînement des différentes tâches. Les délais indiqués sur chacune des opérations sont tout à fait cohérents.</p> <p><u>Points impactant la notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun modèle type de signalisation temporaire de chantier, n'est proposé. Aucun plan d'installation de chantier n'a été proposé.</li> <li>- Le planning est succinct et ne met pas en évidence l'enchaînement des différentes tâches.</li> </ul>	<p>Le groupement décrit la méthode de mise en œuvre en fonction des différentes opérations du chantier : dégagement des emprises, terrassement, reprofilage et dallage, ... Pour ces étapes, il explicite les moyens prévus ainsi que les différentes contraintes. Les différentes phases de chantier envisagées ont été correctement définies et traitées. Les techniques de mise en œuvre et les méthodes de poses sont également présentes. Des exemples de schéma de mise en œuvre sont fournis. Chaque opération est détaillée et définie par le candidat.</p> <p>Le groupement a transmis un planning prévisionnel des travaux. Le groupement propose une réalisation en 2,5 mois calendaire, conforme aux exigences du marché. Le planning est succinct et ne met pas en évidence l'enchaînement des différentes tâches. Les délais indiqués sur chacune des opérations sont tout à fait cohérents.</p> <p>Le groupement n'a pas présenté la part des travaux qui sera assurée par le co-traitant SAS TERRACAP.</p> <p><u>Points impactant la notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun modèle type de signalisation temporaire de chantier, n'est proposé. Aucun plan d'installation de chantier n'a été proposé.</li> <li>- Le planning est succinct et ne met pas en évidence l'enchaînement des différentes tâches.</li> </ul>
<p><b>Note proposée pour ce sous critère</b></p>	<p><b>7,5 / 10</b></p>	<p><b>7,5 / 10</b></p>

Critère	Candidat Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »	Candidat Groupement SARL S3C « CAP CORSE CONSTRUCTION » et SAS TERRACAP
<p><b>Sous-critère 1.3</b></p> <p>Expérience de l'entreprise dans les travaux similaires</p>	<p>Le candidat possède des références en travaux de maçonnerie et d'aménagement urbain qui sont très pertinentes eu égard à l'objet du marché. Celles-ci sont présentées et sont détaillées. Des photographies de réalisation d'ouvrages ont également été présentées.</p>	<p>Le groupement possède des références en travaux de maçonnerie et d'aménagements urbains mais celles-ci ne sont pas présentées et ne sont pas détaillées.</p> <p><u>Points impactant la notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune présentation des références de chantier similaire ;</li> <li>- La liste de référence est peu pertinente eu égard à l'objet du marché ;</li> <li>- La liste de référence ne permet pas de juger de l'expérience de l'entreprise dans les travaux similaires (Pas de mode opératoire ni de présentation des travaux).</li> </ul>
<p><b>Note proposée pour ce sous critère</b></p>	<p><b>10 / 10</b></p>	<p><b>2,5 / 10</b></p>

Critère	Candidat Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »	Candidat Groupement SARL S3C « CAP CORSE CONSTRUCTION » et SAS TERRACAP
<p><b>Sous-critère 1.4</b> Mesures de sécurité et mesures de préservation de l'environnement envisagées en prenant en compte les spécificités du site</p>	<p>Le candidat a peu abordé le sous-critères. Les mesures de sécurité et l'analyse des risques ne sont pas présentées. Les mesures de préservation de l'environnement ne sont que peu explicités.</p> <p><u>Points impactant la notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le candidat n'a pas effectué une analyse des risques détaillée en fonction des différentes opérations du chantier (mention des matériels utilisés, les risques possibles et les mesures de préventions/correctives à mettre en œuvre).</li> <li>- Le candidat n'a pas effectué une analyse spécifique de la gestion des déchets du chantier</li> <li>- Le candidat n'a également pas fait une analyse des risques environnementaux détaillée en fonction des différentes opérations du chantier.</li> </ul>	<p>Le groupement a présenté de manière succincte les mesures de sécurité par phase d'opération du chantier.</p> <p>Le groupement a effectué une analyse spécifique de la gestion des déchets du chantier. Le groupement a présenté un tableau récapitulatif du type de déchets susceptibles d'être produit et leur mode de traitement. Tous les déchets sont correctement identifiés. Le rôle des acteurs du marché dans la gestion des déchets est également présenté. La méthodologie de collecte, transport et élimination des déchets est également présentée.</p> <p><u>Points impactant la notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le candidat n'a pas effectué une analyse des risques détaillée en fonction des différentes opérations du chantier (mention des matériels utilisés, les risques possibles et les mesures de préventions/correctives à mettre en œuvre).</li> </ul>
<p><b>Note proposée pour ce sous critère</b></p>	<p><b>2,5 / 10</b></p>	<p><b>7,5 / 10</b></p>

**Tableau récapitulatif de la notation relative à la valeur technique :**

Critères	Candidat	
	Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »	Groupement SARL S3C « CAP CORSE CONSTRUCTION » et SAS TERRACAP
<b>Sous-critère n° 1 .1</b> Moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exécution du contrat Pondération 20%	<b>7,5 / 10</b>	<b>7,5 / 10</b>
<b>Sous-critère n° 1 .2</b> Méthodologie et plannings envisagés pour les travaux Pondération 30%	<b>7,5 / 10</b>	<b>7,5 / 10</b>
<b>Sous-critère n° 1 .3</b> Expérience de l'entreprise dans les travaux similaires Pondération 30%	<b>10 / 10</b>	<b>2,5 / 10</b>
<b>Sous-critère n° 1 .4</b> Mesures de sécurité et mesures de préservation de l'environnement envisagées en prenant en compte les spécificités du site Pondération 20%	<b>2,5 / 10</b>	<b>7,5 / 10</b>
<b>Note globale</b> <b>Valeur technique</b> Pondérée	<b>7,25/10</b>	<b>6/10</b>

## 2.3. CLASSEMENT DES OFFRES

Conformément au règlement de la consultation et après examen des critères de sélection des offres, il est proposé pour chaque candidat la note et le classement suivants :

Candidat	Critère 1 : Valeur Technique Pondération : 50%	Critère 2 : Prix Pondération : 50 %	Note Totale	Classement final
Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »	<b>7,25/10</b>	<b>10/10</b>	<b>8,625/10</b>	<b>1</b>
Groupement SARL S3C « CAP CORSE CONSTRUCTION » et SAS TERRACAP	<b>6/10</b>	<b>8,79/10</b>	<b>7,395/10</b>	<b>2</b>

Le candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B » apparait donc comme l'offre la mieux-disante après application des critères de jugements mentionnés au règlement de consultation. L'offre technique du candidat apparait très satisfaisante au regard de son mémoire technique et des critères de notations.

Sous réserve de vérification de la candidature, nous proposons à la Maitrise d'ouvrage d'attribuer l'offre au candidat CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B », et ce pour un montant de **132 245,60 € H.T.**

Cette page est laissée  
intentionnellement vierge.

### III. COMPLETUE DU DOSSIER DE CANDIDATURE – LOT 1

#### CANDIDAT ADMIS À L'EXAMEN DE LA CANDIDATURE

N° du pli	LOT	Nom des candidats
1	LOT 1	Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »

#### Examen des garanties et capacités techniques, financières et professionnelles :

#### CANDIDAT N°1 « Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »

MANDATAIRE (CANDIDAT INDIVIDUEL)	
Présentation et code postal	SARL CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B » – 20200
Création	2017
Domaines d'activité	Travaux de maçonnerie générale
C.A.	873 853,00 € (Année 2023)
Moyens humains	19 personnes
Références significatives (5 maximum)	- Rénovation du Kiosque à musique – Commune de Bastia - Rénovation du mole génois sur Bastia – Collectivité de Corse - Rénovation de la fontaine du Port d'Erbalunga – Mairie de Brando - Rénovation de la chapelle A Renula – Commune de Luri

Conformément au règlement de consultation, le titulaire pressenti est amené à joindre à sa candidature les éléments suivants :

- Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L.2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique,
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices,
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail,
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
- Références d'anciens chantiers de travaux similaires exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin),
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat,
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.
- DC1 et DC2 ou le Document Unique de Marché Européen,

Il a été demandé au candidat de transmettre des compléments sur son dossier de candidature. Les éléments suivants doivent être transmis :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

Date de la demande de compléments : Mardi 15 Octobre 2024

Date limite de retour des pièces : Vendredi 25 Octobre 2024

Supports de publication : **Mail**

**Les compléments demandés ont été transmis par le candidat dans les délais impartis.**

Candidat	Pièce de la candidature demandée	Etat des pièces demandées	Etat du Dossier de Candidature
Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »	DC1	Transmis	Complet (Après demande de complément)
	DC2	Transmis	
	Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L.2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique,	Transmis	
	Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Transmis	
	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices,	Transmis	
	Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.	Transmis	
	Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail,	Transmis	
	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,	Transmis (Après demande de complément)	
	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat,	Transmis	
	Références d'anciens chantiers de travaux similaires exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin),	Transmis	

Le dossier de candidature du candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B » est donc **complet**.

## IV. ANALYSE DE LA CANDIDATURE – LOT 1

### CANDIDAT ADMIS À L'ANALYSE DE LA CANDIDATURE

N° du pli	LOT	Nom des candidats
1	LOT 1	Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »

L'objectif de cette étape est l'examen des critères minimaux de capacité professionnelle, technique et financière des candidats. Conformément à **l'article R2143-11 du Code de la Commande Publique**, l'acheteur est amené à vérifier que les candidats satisfont aux conditions de participation à la procédure. L'acheteur peut exiger la production des renseignements et documents dont la liste figure dans l'arrêté du 22 Mars 2019.

#### Analyse des garanties et capacités techniques, financières et professionnelles :

#### CANDIDAT N°1 « Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »

MANDATAIRE (CANDIDAT INDIVIDUEL)	
Présentation et code postal	SARL CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B » – 20200
Création	2017
Domaines d'activité	Travaux de maçonnerie générale
C.A.	873 853,00 € (Année 2023)
Moyens humains	19 personnes
Références significatives (5 maximum)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation du Kiosque à musique – Commune de Bastia</li> <li>- Rénovation du mole génois sur Bastia – Collectivité de Corse</li> <li>- Rénovation de la fontaine du Port d'Erbalunga – Mairie de Brando</li> <li>- Rénovation de la chapelle A Renula – Commune de Luri</li> </ul>

L'acheteur ne peut imposer aux candidats des conditions de participation à la procédure de passation autres que celles propres à garantir qu'ils disposent de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ou des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché. Ces conditions sont liées et proportionnées à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution.

**Tableau récapitulatif des capacités minimales exigibles :**

Capacités	Commentaires vis-à-vis des niveaux minima exigés
<b>Garantie technique</b>	<p>Le candidat a présenté une liste des références exécutées au cours des cinq dernières années. La liste de références équivalentes (liste de marchés déjà exécutés et significatifs eu égard à l'objet du contrat) est satisfaisante au vu de l'objet du marché. Le candidat a assorti ses références d'attestations de bonne exécution.</p> <p>Le candidat a présenté des certificats de qualification professionnelle (type Qualibat, ISO).</p> <p>Le candidat a fourni une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché.</p> <p>Le candidat a présenté, après demande de complément, une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.</p>
<b>Garantie financière</b>	<p>Le candidat a présenté une déclaration concernant son chiffre d'affaires global (Cf. DC2). Le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public et portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles est indiqué. Le chiffre d'affaires global indiqué est satisfaisant au vu du montant estimé du marché.</p> <p>Le candidat a également présenté ses moyens en personnel dédiés à l'exécution du marché. Ceux-ci sont satisfaisant en nombre et en qualité.</p>
<b>Garantie professionnelle</b>	<p>Le candidat a certifié qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir (cf. DC1 et attestation sur l'honneur).</p> <p>Il a également présenté l'ensemble des documents certifiant qu'il est en règle au regard de ses obligations fiscales et sociales, et de l'interdiction du travail clandestin ou « dissimulé » (Conditions particulières accordées aux entreprises en difficultés). L'opérateur économique a également présenté son inscription à un registre professionnel.</p> <p>Le candidat a présenté sa souscription à un contrat d'assurance le couvrant au regard de la responsabilité décennale (article L. 241-1 du code des assurances).</p>



## CONCLUSION SUITE À L'ANALYSE DE LA CANDIDATURE

Le Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B » a répondu à l'ensemble des exigences minimales exigées pour effectuer la prestation objet du marché.

Cette page est laissée  
intentionnellement vierge.

# ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

## LOT 2 : DESAMIANTAGE ET RENOVATION DU LAVOIR

### V. COMPLETUE DU DOSSIER DE CANDIDATURE – LOT 2

#### CANDIDAT ADMIS À L'EXAMEN DE LA CANDIDATURE

Conformément au Code de la Commande Publique, il a ici été décidé d'examiner, au vu des éléments demandés, d'abord les candidatures puis les offres.

Le service des marchés a enregistré les plis suivants :

N° du pli	LOT	Nom des candidats
1	LOT 2	Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »
2	LOT 2	Groupement SARL S3C « CAP CORSE CONSTRUCTION » et SARL SOCOTRA BTP

Date d'ouverture des plis : **07/10/2024**

Examen des garanties et capacités techniques, financières et professionnelles :

#### CANDIDAT N°1 « Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »

MANDATAIRE (CANDIDAT INDIVIDUEL)	
Présentation et code postal	SARL CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B » – 20200
Création	2017
Domaines d'activité	Travaux de maçonnerie générale
C.A.	873 853,00 € (Année 2023)
Moyens humains	19 personnes
Références significatives (5 maximum)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation du Kiosque à musique – Commune de Bastia</li> <li>- Rénovation du mole génois sur Bastia – Collectivité de Corse</li> <li>- Rénovation de la fontaine du Port d'Erbalunga – Mairie de Brando</li> <li>- Rénovation de la chapelle A Renula – Commune de Luri</li> </ul>

**CANDIDAT N°2 « Groupement SARL S3C « CAP CORSE CONSTRUCTION » et SARL SOCOTRA BTP »**

<b>MANDATAIRE (GROUPEMENT)</b>	
<b>Présentation et code postal</b>	<b>SARL S3C – SOCIETE CAP CORSE CONSTRUCTION - 20238</b>
<b>Création</b>	2014
<b>Domaines d'activité</b>	Travaux publics, Maçonnerie générale, Gros œuvre du bâtiment
<b>C.A.</b>	8 543 432 € (Année 2023)
<b>Moyens humains</b>	35 personnes
<b>Références significatives (5 maximum)</b>	- Réfection de la voirie communale sur la Commune de Pino - Réalisation de mur de soutènement sur la Commune de Morsiglia - Aménagement des terres pleins Sud Est du port de Commerce de Bastia Phase 3 - Réalisation des travaux pour la résorption du stationnement automobile sur la plage de Tollare
<b>COTRAITANT 1 (GROUPEMENT)</b>	
<b>Présentation et code postal</b>	<b>SARL SOCOTRA BTP (20290)</b>
<b>Création</b>	2001
<b>Domaines d'activité</b>	Travaux Publics
<b>C.A.</b>	8 252 923 € (2023)
<b>Moyens humains</b>	44 salariés
<b>Références significatives (5 maximum)</b>	- Génie Civil sur les RT de Corse – Lot n°3 – 2B Nord – Collectivité de Corse - Travaux de voirie et Génie Civil – Lots 1 et 2 – Commune de Monte - Travaux de réparation RRD – RD8, 13, 71, 81, 151, 263 – Collectivité de Corse - Sécurisation et travaux d'aménagement au cimetière – Commune de Vignale

Conformément au règlement de consultation, le titulaire pressenti est amené à joindre à sa candidature les éléments suivants :

- Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L.2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique,
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices,
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail,
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
- Références d'anciens chantiers de travaux similaires exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin),
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat,
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.
- DC1 et DC2 ou le Document Unique de Marché Européen,
- Attestation de formation SS3,



Il a été demandé au candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B » de transmettre des compléments sur son dossier de candidature. Les éléments suivants doivent être transmis :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.
- Attestation de formation SS3 du Sous-traitant TERRACO
- Liste de personnels nominalement désignés avec leur qualification en Sous-Section 3 du Sous-traitant TERRACO,

Date de la demande de compléments : Mardi 15 Octobre 2024

Date limite de retour des pièces : Vendredi 25 Octobre 2024

Supports de publication : **Mail**

**Les compléments demandés ont été transmis par le candidat dans les délais impartis.**

Candidat	Pièce de la candidature demandée	Etat des pièces demandées	Etat du Dossier de Candidature
Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »	DC1	Transmis	Complet (Après demande de complément)
	DC2	Transmis	
	Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L.2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique,	Transmis	
	Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Transmis	
	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices,	Transmis	
	Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.	Transmis	
	Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail,	Transmis	
	Attestation de formation SS3	Transmis (Après demande de complément – Sous-traitant SAS TERRACO)	
	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,	Transmis (Après demande de complément)	
	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat,	Transmis	
	Références d'anciens chantiers de travaux similaires exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin),	Transmis	

Le dossier de candidature du candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B » est donc **complet**.

Candidat	Pièce de la candidature demandée	Etat des pièces demandées	Etat du Dossier de Candidature
Groupement SARL S3C « CAP CORSE CONSTRUCTION » et SARL SOCOTRA BTP	DC1	Transmis	Complet
	DC2	Transmis	
	Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L.2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique,	Transmis	
	Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Transmis	
	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices,	Transmis	
	Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.	Transmis	
	Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail,	Transmis	
	Attestation de formation SS3	Transmis (Cotraitant SARL SOCOTRA)	
	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,	Transmis	
	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat,	Transmis	
Références d'anciens chantiers de travaux similaires exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin),	Transmis		

Le dossier de candidature du Groupement SARL S3C « CAP CORSE CONSTRUCTION » et SARL SOCOTRA BTP est **complet**.

## CONCLUSION SUITE À L'EXAMEN DE LA CANDIDATURE

Le dossier de candidature du candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B » est **complet**.

Le dossier de candidature du Groupement SARL S3C « CAP CORSE CONSTRUCTION » et SARL SOCOTRA BTP est **complet**.

## VI. ANALYSE DE LA CANDIDATURE – LOT 2

### CANDIDAT ADMIS À L'ANALYSE DE LA CANDIDATURE

N° du pli	LOT	Nom des candidats
1	LOT 2	Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »
2	LOT 2	Groupement SARL S3C « CAP CORSE CONSTRUCTION » et SARL SOCOTRA BTP

L'objectif de cette étape est l'examen des critères minimaux de capacité professionnelle, technique et financière des candidats. Conformément à l'article R2143-11 du Code de la Commande Publique, l'acheteur est amené à vérifier que les candidats satisfont aux conditions de participation à la procédure. L'acheteur peut exiger la production des renseignements et documents dont la liste figure dans l'arrêté du 22 Mars 2019.

#### Analyse des garanties et capacités techniques, financières et professionnelles :

#### CANDIDAT N°1 « Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »

MANDATAIRE (CANDIDAT INDIVIDUEL)	
Présentation et code postal	SARL CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B » – 20200
Création	2017
Domaines d'activité	Travaux de maçonnerie générale
C.A.	873 853,00 € (Année 2023)
Moyens humains	19 personnes
Références significatives (5 maximum)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation du Kiosque à musique – Commune de Bastia</li> <li>- Rénovation du mole génois sur Bastia – Collectivité de Corse</li> <li>- Rénovation de la fontaine du Port d'Erbalunga – Mairie de Brando</li> <li>- Rénovation de la chapelle A Renula – Commune de Luri</li> </ul>

**CANDIDAT N°2 « Groupement SARL S3C « CAP CORSE CONSTRUCTION » et SARL SOCOTRA BTP »**

<b>MANDATAIRE (GROUPEMENT)</b>	
<b>Présentation et code postal</b>	<b>SARL S3C – SOCIETE CAP CORSE CONSTRUCTION - 20238</b>
<b>Création</b>	2014
<b>Domaines d'activité</b>	Travaux publics, Maçonnerie générale, Gros œuvre du bâtiment
<b>C.A.</b>	8 543 432 € (Année 2023)
<b>Moyens humains</b>	35 personnes
<b>Références significatives (5 maximum)</b>	- Réfection de la voirie communale sur la Commune de Pino - Réalisation de mur de soutènement sur la Commune de Morsiglia - Aménagement des terres pleins Sud Est du port de Commerce de Bastia Phase 3 - Réalisation des travaux pour la résorption du stationnement automobile sur la plage de Tollare
<b>COTRAITANT 1 (GROUPEMENT)</b>	
<b>Présentation et code postal</b>	<b>SARL SOCOTRA BTP (20290)</b>
<b>Création</b>	2001
<b>Domaines d'activité</b>	Travaux Publics
<b>C.A.</b>	8 252 923 € (2023)
<b>Moyens humains</b>	44 salariés
<b>Références significatives (5 maximum)</b>	- Génie Civil sur les RT de Corse – Lot n°3 – 2B Nord – Collectivité de Corse - Travaux de voirie et Génie Civil – Lots 1 et 2 – Commune de Monte - Travaux de réparation RRD – RD8, 13, 71, 81, 151, 263 – Collectivité de Corse - Sécurisation et travaux d'aménagement au cimetière – Commune de Vignale

L'acheteur ne peut imposer aux candidats des conditions de participation à la procédure de passation autres que celles propres à garantir qu'ils disposent de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ou des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché. Ces conditions sont liées et proportionnées à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution.

**Tableau récapitulatif des capacités minimales exigibles :**

**CANDIDAT N°1 « Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »**

Capacités	Commentaires vis-à-vis des niveaux minima exigés
<p align="center"><b>Garantie technique</b></p>	<p>Le candidat a présenté une liste des références exécutées au cours des cinq dernières années. La liste de références équivalentes (liste de marchés déjà exécutés et significatifs eu égard à l'objet du contrat) est satisfaisante au vu de l'objet du marché. Le candidat a assorti ses références d'attestations de bonne exécution.</p> <p>Le candidat a présenté des certificats de qualification professionnelle (type Qualibat, ISO).</p> <p>Le candidat a fourni une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché.</p> <p>Le candidat a présenté, après demande de complément, une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.</p> <p>Le candidat a transmis les attestations de formation SS3 de son sous-traitant TERRACO.</p>
<p align="center"><b>Garantie financière</b></p>	<p>Le candidat a présenté une déclaration concernant son chiffre d'affaires global (Cf. DC2). Le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public et portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles est indiqué. Le chiffre d'affaires global indiqué est satisfaisant au vu du montant estimé du marché.</p> <p>Le candidat a également présenté ses moyens en personnel dédiés à l'exécution du marché. Ceux-ci sont satisfaisant en nombre et en qualité.</p>
<p align="center"><b>Garantie professionnelle</b></p>	<p>Le candidat a certifié qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir (cf. DC1 et attestation sur l'honneur).</p> <p>Il a également présenté l'ensemble des documents certifiant qu'il est en règle au regard de ses obligations fiscales et sociales, et de l'interdiction du travail clandestin ou « dissimulé » (Conditions particulières accordées aux entreprises en difficultés). L'opérateur économique a également présenté son inscription à un registre professionnel.</p> <p>Le candidat a présenté sa souscription à un contrat d'assurance le couvrant au regard de la responsabilité décennale (article L. 241-1 du code des assurances).</p>

**CANDIDAT N°2 « Groupement SARL S3C « CAP CORSE CONSTRUCTION » et SARL SOCOTRA BTP »**

Capacités	Commentaires vis-à-vis des niveaux minima exigés
<p align="center"><b>Garantie technique</b></p>	<p>Le candidat a présenté une liste des références exécutées au cours des cinq dernières années. La liste de références équivalentes (liste de marchés déjà exécutés et significatifs eu égard à l'objet du contrat) est satisfaisante au vu de l'objet du marché. Le candidat a assorti ses références d'attestations de bonne exécution.</p> <p>Le candidat a présenté des certificats de qualification professionnelle (type Qualibat, ISO).</p> <p>Le candidat a fourni une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché.</p> <p>Le candidat a présenté une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.</p> <p>Le candidat a transmis les attestations de formation SS3 de son Co-traitant SOCOTRA BTP.</p>
<p align="center"><b>Garantie financière</b></p>	<p>Le candidat a présenté une déclaration concernant son chiffre d'affaires global (Cf. DC2). Le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public et portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles est indiqué. Le chiffre d'affaires global indiqué est satisfaisant au vu du montant estimé du marché.</p> <p>Le candidat a également présenté ses moyens en personnel dédiés à l'exécution du marché. Ceux-ci sont satisfaisant en nombre et en qualité.</p>
<p align="center"><b>Garantie professionnelle</b></p>	<p>Le candidat a certifié qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir (cf. DC1 et attestation sur l'honneur).</p> <p>Il a également présenté l'ensemble des documents certifiant qu'il est en règle au regard de ses obligations fiscales et sociales, et de l'interdiction du travail clandestin ou « dissimulé » (Conditions particulières accordées aux entreprises en difficultés). L'opérateur économique a également présenté son inscription à un registre professionnel.</p> <p>Le candidat a présenté sa souscription à un contrat d'assurance le couvrant au regard de la responsabilité décennale (article L. 241-1 du code des assurances).</p>

## CONCLUSION SUITE À L'ANALYSE DE LA CANDIDATURE

Le Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B » a répondu à l'ensemble des exigences minimales exigées pour effectuer la prestation objet du marché.

Le Groupement SARL S3C « CAP CORSE CONSTRUCTION » et SARL SOCOTRA BTP a répondu à l'ensemble des exigences minimales exigées pour effectuer la prestation objet du marché.



Cette page est laissée  
intentionnellement vierge.

## VII. RECEVABILITE DES OFFRES – LOT 2

Conformément au Code de la Commande Publique, il a été décidé d'examiner d'abord les candidatures puis les offres.

Le service des marchés a enregistré les plis suivants :

N° du pli	LOT	Nom des candidats
1	LOT 2	Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »
2	LOT 2	Groupement SARL S3C « CAP CORSE CONSTRUCTION » et SARL SOCOTRA BTP

Date d'ouverture des plis : **07/10/2024**

Conformément au règlement de consultation, les candidats sont amenés à joindre à leur offre les éléments suivants :

- Détail Quantitatif Estimatif (DQE), signature non obligatoire
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), signature non obligatoire
- Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat, signature non obligatoire
- Acte d'engagement (AE) et ses annexes, signature non obligatoire
- Mémoire technique, signature non obligatoire
- Le Cahier des Clauses administratives particulières (CCAP), signature non obligatoire
- Le Cahier des Clauses techniques particulières (CCTP), signature non obligatoire

Avant de procéder à leur classement, le pouvoir adjudicateur doit s'assurer de la recevabilité des offres :

N° de pli	Candidat	Dossier de l'offre	Prix en € H.T Montant « DQE »	% Ecart entre l'offre financière du candidat et l'estimation	* % Ecart entre l'offre financière du candidat et la moyenne des offres
<b>LOT 1 : REFECTION DE L'OUVRAGE DU TARAVO</b>					
1	Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »	Dossier complet	93 755,00 €	+ 1,36 %	+ 0,68 %
2	Groupement SARL S3C « CAP CORSE CONSTRUCTION » et SARL SOCOTRA BTP	Dossier complet	92 485,00 €	- 0,01 %	- 0,68 %

L'objectif de cette étape est l'examen des offres des candidats : tous les candidats ont transmis une offre complète.

\* **Moyenne des offres des candidats LOT 2 : 93 120,00 € H.T**

**Remarques concernant l'offre financière du candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP CRC 2B (LOT 2) :**

*Suite à la vérification de l'offre du candidat, aucune erreur n'a été relevée dans l'acte d'engagement, le Bordereau des prix unitaires et le Détail Quantitatif Estimatif.*

L'offre financière du candidat est de 93 755,00 € H.T. Elle est supérieure de 1,36 % à l'estimation de la Maitrise d'œuvre. Bien que l'offre soit légèrement au-dessus de l'estimation de la Maitrise d'œuvre, celle-ci reste globalement cohérente. L'offre peut donc être analysée.

**Remarques concernant l'offre financière du GROUPEMENT SARL S3C ET SARL SOCOTRA BTP (LOT 2)**

⋮

*Suite à la vérification de l'offre du candidat, aucune erreur n'a été relevée dans l'acte d'engagement, le Bordereau des prix unitaires et le Détail Quantitatif Estimatif.*

L'offre financière du candidat est de 92 485,00 € H.T. Elle est inférieure de 0,01 % à l'estimation de la Maitrise d'œuvre. Bien que l'offre soit en-dessous de l'estimation de la Maitrise d'œuvre, celle-ci reste globalement cohérente. Examen fait, il n'y a pas d'écarts significatifs relevés au niveau des postes. L'offre peut donc être analysée.

## CONCLUSION SUITE À L'EXAMEN DES OFFRES AVANT NEGOCIATION

### **Au regard de l'article L2152-3 du code de la commande public,**

Une offre inacceptable est une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

### **De l'article R2152-1 du code de la commande public,**

Dans les procédures adaptées sans négociation et les procédures d'appel d'offres, les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées.

Dans les autres procédures, les offres inappropriées sont éliminées. Les offres irrégulières ou inacceptables peuvent devenir régulières ou acceptables au cours de la négociation ou du dialogue, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Lorsque la négociation ou le dialogue a pris fin, les offres qui demeurent irrégulières ou inacceptables sont éliminées.

### **De l'article R2152-2 du code de la commande publique,**

Dans toutes les procédures, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition que celles-ci soient régularisables. La régularisation de l'offre ne peut ainsi en aucun cas avoir pour effet de modifier ses caractéristiques substantielles.

Lorsque les irrégularités constatées sont manifestement trop importantes pour être régularisées sans entraîner une modification significative de l'offre, dépassant ainsi ce qui peut être raisonnablement acceptée, la régularisation ne saurait être autorisée.

En revanche, ne pourrait être régularisée une offre qui ne comprend pas un document important tel que le mémoire technique.

### **De l'article R2152-6 du code de la commande publique,**

**Avant de procéder à leur classement, le pouvoir adjudicateur doit s'assurer de la recevabilité des offres.** L'article R. 2151-6 du code de la commande publique prévoit que les offres doivent être transmises en une seule fois. Dans l'hypothèse où l'acheteur reçoit successivement plusieurs offres, seule doit être ouverte la dernière offre reçue. Dans le cadre des marchés publics, pour pouvoir être classée, l'offre ne doit pas présenter les caractéristiques d'une offre irrégulière, inacceptable ou inappropriée. Si, dans les conditions prévues par les articles L. 2152-1 à L. 2152-4 du code de la commande publique, une offre peut être qualifiée d'irrégulière, d'inacceptable ou d'inappropriée, elle doit être rejetée par le pouvoir adjudicateur.

### **Il en résulte,**

Concernant le LOT 2, l'offre du candidat CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B, bien que supérieure à l'estimation, demeure acceptable au vu du faible écart avec l'estimation de la Maitrise d'œuvre.

Concernant le LOT 2, l'offre du Groupement SARL S3C – SARL SOCOTRA BTP est acceptable.

Les offres peuvent donc être analysées.

## VIII. ANALYSE DES OFFRES – LOT 2

### LISTE DES CANDIDATS ADMIS À L'ANALYSE DES OFFRES

N° du pli	LOT	Nom des candidats
1	LOT 2	Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »
2	LOT 2	Groupement SARL S3C « CAP CORSE CONSTRUCTION » et SARL SOCOTRA BTP

Conformément au règlement de consultation, la notation des offres sera effectuée selon les critères suivants :

Critères	Pondération
<b>1- Valeur technique</b>	<b>50.0 %</b>
<i>1.1- Moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exécution du contrat.</i>	20.0 %
<i>1.2- Méthodologie et plannings envisagés pour les travaux</i>	30.0 %
<i>1.3- Expérience de l'entreprise dans les travaux similaires</i>	30.0 %
<i>1.4- Mesures de sécurité et mesures de préservation de l'environnement envisagées en prenant en compte les spécificités du site</i>	20.0 %
<b>2- Prix des prestations</b>	<b>50.0 %</b>

Sur la base des critères énoncés ci-dessus, le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse. Les deux critères retenus pour le jugement des offres seront pondérés de la manière suivante :

- **La valeur technique des prestations, notée sur 10 points (coefficient de pondération : 50%)** appréciée au vu du mémoire technique, et selon quatre sous-critères affectés des pondérations indiquées ci-dessus.

Pour chaque sous critère de la note technique, les notes seront établies selon le barème suivant :

- Offre très satisfaisante : 10
- Offre satisfaisante : 7.5
- Offre peu satisfaisante : 5
- Offre non satisfaisante : 2.5

La note technique de chaque offre sera obtenue en sommant les notes de chaque sous-critère pondérées par les pourcentages indiqués ci-dessus (20%, 30%, 30% et 20%). La note technique sera arrondie au centième près de la note pondérée.

**- Le prix des prestations, notée sur 10 points (coefficient de pondération : 50%)**

La règle de notation du critère « prix » sera la suivante :

$$Note\ d'\text{appréciation du prix de l'entreprise } A = Note\ maximale \times \frac{\text{Prix de l'offre la plus basse}}{\text{Prix de l'entreprise } A}$$

La note du prix des prestations sera arrondie au centième près de la note pondérée.

La note finale de chaque offre sera égale à :

$$0.5 \times (\text{Note prix des prestations}) + 0.5 \times (\text{Note technique})$$

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## 8.1. Analyse du critère « PRIX DES PRESTATIONS » pondéré à 50 %

### L'ANALYSE DES PRIX SERA EFFECTUEE EN EURO H.T

N° de pli	Candidat	Prix en € H.T Montant offre Avant- Négociation	Prix en € H.T Montant offre Après- Négociation	% Ecart entre l'offre financière du candidat et l'estimation	Notation /10
1	Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »	93 755,00 €	-	+ 1,36 %	9.86/10
2	Groupement SARL S3C « CAP CORSE CONSTRUCTION » et SARL SOCOTRA BTP	92 485,00 €	-	- 0,01 %	10/10

### Remarques concernant l'offre financière du candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP CRC 2B (LOT 2) :

L'offre financière du candidat est de 93 755,00 € H.T. Elle est supérieure de 1,36 % à l'estimation de la Maitrise d'œuvre. Bien que l'offre soit légèrement au-dessus de l'estimation de la Maitrise d'œuvre, celle-ci reste globalement cohérente. Néanmoins, des écarts significatifs sont relevés au niveau de certains postes.

Cette différence concerne les postes suivants :

- Réalisation de dallage en schiste Opus Romanum, finition flammée, arêtes épaufrées (Poste 302) : 43% en-dessous de l'estimation
- Couronnement du bassin en dalles de schiste, finition flammée, arêtes épaufrées (Poste 307) : 53% en-dessous de l'estimation

Il a été demandé au candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B » de transmettre des précisions sur son offre. Les éléments suivants doivent être transmis :

- Confirmation sur la prise de connaissance de l'intégralité des spécificités techniques définies dans les pièces du marché (CCTP, BPU, DQE, plans, etc...), à savoir nature des matériaux, méthodologies de réalisations, finitions, appareillage, importance des travaux, contraintes, etc...

Date de la demande de compléments : Mardi 15 Octobre 2024

Date limite de retour des pièces : Vendredi 25 Octobre 2024

Supports de publication : **Mail**

**Les compléments demandés ont été transmis par le candidat dans les délais impartis.**

Après demande de précisions, le candidat indique que les matériaux proviennent de stocks en interne qui justifient les écarts de prix sur les postes énoncés ci-dessous. Le candidat a également fourni un détail des prix comportant des écarts significatifs avec l'estimation de la Maitrise d'œuvre. Les précisions apportées sont satisfaisantes et justifient des écarts de prix sur les postes énoncés ci-dessous.

**Remarques concernant l'offre financière du GROUPEMENT SARL S3C ET SARL SOCOTRA BTP (LOT 2)**

⋮

L'offre financière du candidat est de 92 485,00 € H.T. Elle est inférieure de 0,01 % à l'estimation de la Maitrise d'œuvre. Bien que l'offre soit en-dessous de l'estimation de la Maitrise d'œuvre, celle-ci reste globalement cohérente. Examen fait, il n'y a pas d'écarts significatifs relevés au niveau des postes.

## 8.2. Analyse du critère « VALEUR TECHNIQUE » pondéré à 50 %

### « Analyse critère pour chaque candidat »

Critère	Candidat Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »	Candidat Groupement SARL S3C « CAP CORSE CONSTRUCTION » et SARL SOCOTRA BTP
<b>Sous-critère 1.1</b> Moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exécution du contrat	<p>Un organigramme des moyens humains et matériels dédiés au chantier est fourni par le candidat. Il fournit une liste du personnel affecté au chantier qui paraît adaptée aux travaux demandés.</p> <p>Le responsable travaux, les chefs d'équipes et les équipes affectées au chantier sont présentés et leurs qualifications sont adaptées aux qualifications requises. Le candidat a également transmis un organigramme du chantier représentant l'ensemble des acteurs.</p> <p>Au niveau de l'encadrement et des équipes, l'entreprise mobilisera un responsable travaux, un conducteur travaux, deux chefs d'équipe et 4 ouvriers d'exécution. Le candidat a également présenté un tableau récapitulatif des compétences du personnel affecté aux différentes opérations, ce qui permet d'avoir une appréciation des qualifications de l'entreprise dans ce type de travaux.</p> <p>Les moyens humains mobilisés par l'entreprise sont satisfaisants en nombre et en qualité.</p> <p>En conclusion, les moyens humains et matériels proposés sont adéquats vis-à-vis des travaux objet du lot 2.</p> <p><u>Points impactant la notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les CV de l'équipe encadrante et des opérateurs n'ont pas été présentés.</li> <li>- Les moyens humains et matériels ne sont pas décomposés en chacune des opérations du chantier.</li> </ul>	<p>Un organigramme des moyens humains et matériels dédiés au chantier est fourni par le mandataire SARL S3C. Les moyens humains et matériels dédiés au chantier sont présentés et détaillés par opérations du chantier.</p> <p>Le responsable travaux de S3C, les chefs d'équipes et les équipes affectées au chantier sont présentés et leurs qualifications sont adaptées aux qualifications requises. Au niveau de l'encadrement et des équipes, l'entreprise mobilisera un responsable travaux, un conducteur travaux, une équipe désamiantage (1 Conducteurs d'engins, 1 chauffeur PL et 2 manœuvres), une équipe maçonneries (2 ouvriers qualifiés et 2 manœuvres) et une équipe charpentier (2 Charpentiers). Les CV de l'équipe encadrante sont fournis mais pas ceux des opérateurs de S3C.</p> <p>Le groupement n'a pas présenté les moyens humains et matériels du co-traitant SARL SOCOTRA BTP, ce qui ne permet pas de définir la qualité et la cohérence de ces moyens au regard du projet. Ceci ne permet également pas de déterminer la part des opérations qui seront traitées par le co-traitant SARL SOCOTRA BTP.</p> <p><u>Points impactant la notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les moyens humains et matériels du Co-traitant SARL SOCOTRA BTP ne sont pas présentés.</li> </ul>
<b>Note proposée pour ce sous critère</b>	<b>7,5 / 10</b>	<b>7,5 / 10</b>

Critère	Candidat Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »	Candidat Groupement SARL S3C « CAP CORSE CONSTRUCTION » et SARL SOCOTRA BTP
<p><b>Sous-critère 1.2</b></p> <p>Methodologie et plannings envisagés pour les travaux</p>	<p>Le candidat décrit la méthode de mise en œuvre en fonction des différentes opérations du chantier : dégagement des emprises, désamiantage, pergola, lavoir, ... Pour ces étapes, il explicite les moyens prévus ainsi que les différentes contraintes. Les différentes phases de chantier envisagées ont été correctement définies et traitées. Les techniques de mise en œuvre et les méthodes de poses sont également présentes et très détaillées et propres au projet. Chaque opération est détaillée et définie par le candidat.</p> <p>Le candidat a transmis un planning prévisionnel des travaux. Le candidat propose une réalisation en 3 mois calendaire, conforme aux exigences du marché.</p> <p>Le planning est succinct et ne met pas en évidence l'enchaînement des différentes tâches. Les délais indiqués sur chacune des opérations sont tout à fait cohérents.</p> <p><u>Points impactant la notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun modèle type de signalisation temporaire de chantier, n'est proposé. Aucun plan d'installation de chantier n'a été proposé.</li> <li>- Le planning est succinct et ne met pas en évidence l'enchaînement des différentes tâches.</li> </ul>	<p>Le groupement décrit la méthode de mise en œuvre en fonction des différentes opérations du chantier : dégagement des emprises, désamiantage, pergola, lavoir, ... Pour ces étapes, il explicite les moyens prévus ainsi que les différentes contraintes. Les différentes phases de chantier envisagées ont été correctement définies et traitées. Les techniques de mise en œuvre et les méthodes de poses sont également présentes et très détaillées et propres au projet. Chaque opération est détaillée et définie par le candidat.</p> <p>Le groupement a transmis un planning prévisionnel des travaux. Le groupement propose une réalisation en 2 mois calendaire, conforme aux exigences du marché.</p> <p>Le planning est succinct et ne met pas en évidence l'enchaînement des différentes tâches. Les délais indiqués sur chacune des opérations sont tout à fait cohérents.</p> <p>Le groupement n'a pas présenté la part des travaux qui sera assurée par le co-traitant SARL SOCOTRA BTP.</p> <p><u>Points impactant la notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun modèle type de signalisation temporaire de chantier, n'est proposé. Aucun plan d'installation de chantier n'a été proposé.</li> <li>- Le planning est succinct et ne met pas en évidence l'enchaînement des différentes tâches.</li> </ul>
<p><b>Note proposée pour ce sous critère</b></p>	<p><b>7,5 / 10</b></p>	<p><b>7,5 / 10</b></p>

Critère	Candidat Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »	Candidat Groupement SARL S3C « CAP CORSE CONSTRUCTION » et SARL SOCOTRA BTP
<p><b>Sous-critère 1.3</b></p> <p>Expérience de l'entreprise dans les travaux similaires</p>	<p>Le candidat possède des références en travaux de maçonnerie et de rénovation de lavoir qui sont très pertinentes eu égard à l'objet du marché. L'entreprise présente également le mode opératoire mis en œuvre sur un chantier amiante en SS4 mais pas en SS3. Les références sont présentées et sont détaillées. Des photographies de réalisation d'ouvrages ont également été présentées.</p> <p><u>Points impactant la notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de référence de chantier en SS3 présenté,</li> </ul>	<p>Le groupement possède des références en travaux de maçonnerie, de désamiantage et d'aménagements urbains mais celles-ci ne sont pas présentées et ne sont pas détaillées.</p> <p><u>Points impactant la notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune présentation des références de chantier similaire ;</li> <li>- La liste de référence est peu pertinente eu égard à l'objet du marché ;</li> <li>- La liste de référence ne permet pas de juger de l'expérience de l'entreprise dans les travaux similaires (Pas de mode opératoire ni de présentation des travaux).</li> </ul>
<p><b>Note proposée pour ce sous critère</b></p>	<p><b>7.5 / 10</b></p>	<p><b>2,5 / 10</b></p>

Critère	Candidat Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »	Candidat Groupement SARL S3C « CAP CORSE CONSTRUCTION » et SARL SOCOTRA BTP
<p><b>Sous-critère 1.4</b></p> <p>Mesures de sécurité et mesures de préservation de l'environnement envisagées en prenant en compte les spécificités du site</p>	<p>Le candidat a peu abordé le sous-critères. Les mesures de sécurité et l'analyse des risques ne sont pas présentées. Les mesures de préservation de l'environnement ne sont que peu explicités.</p> <p><u>Points impactant la notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le candidat n'a pas effectué une analyse des risques détaillée en fonction des différentes opérations du chantier (mention des matériels utilisés, les risques possibles et les mesures de préventions/correctives à mettre en œuvre).</li> <li>- Le candidat n'a pas effectué une analyse spécifique de la gestion des déchets du chantier</li> <li>- Le candidat n'a également pas fait une analyse des risques environnementaux détaillée en fonction des différentes opérations du chantier.</li> <li>- Le candidat n'a pas effectué une analyse spécifique des risques liés à la présence d'amiante sur le chantier.</li> </ul>	<p>Le groupement a présenté de manière succincte les mesures de sécurité par phase d'opération du chantier.</p> <p>Le groupement a effectué une analyse spécifique de la gestion des déchets du chantier. Le groupement a présenté un tableau récapitulatif du type de déchets susceptibles d'être produit et leur mode de traitement. Tous les déchets sont correctement identifiés. Le rôle des acteurs du marché dans la gestion des déchets est également présenté. La méthodologie de collecte, transport et élimination des déchets est également présentée.</p> <p><u>Points impactant la notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le candidat n'a pas effectué une analyse des risques détaillée en fonction des différentes opérations du chantier (mention des matériels utilisés, les risques possibles et les mesures de préventions/correctives à mettre en œuvre).</li> <li>- Le candidat n'a pas effectué une analyse spécifique des risques liés à la présence d'amiante sur le chantier.</li> </ul>
<p><b>Note proposée pour ce sous critère</b></p>	<p><b>2,5 / 10</b></p>	<p><b>5 / 10</b></p>

**Tableau récapitulatif de la notation relative à la valeur technique :**

Critères	Candidat	
	Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »	Groupement SARL S3C « CAP CORSE CONSTRUCTION » et SARL SOCOTRA BTP
<b>Sous-critère n° 1 .1</b> Moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exécution du contrat Pondération 20%	<b>7,5 / 10</b>	<b>7,5 / 10</b>
<b>Sous-critère n° 1 .2</b> Méthodologie et plannings envisagés pour les travaux Pondération 30%	<b>7,5 / 10</b>	<b>7,5 / 10</b>
<b>Sous-critère n° 1 .3</b> Expérience de l'entreprise dans les travaux similaires Pondération 30%	<b>7,5 / 10</b>	<b>2,5 / 10</b>
<b>Sous-critère n° 1 .4</b> Mesures de sécurité et mesures de préservation de l'environnement envisagées en prenant en compte les spécificités du site Pondération 20%	<b>2,5 / 10</b>	<b>5 / 10</b>
<b>Note globale Valeur technique</b> Pondérée	<b>6.5/10</b>	<b>5.5/10</b>

### 8.3. CLASSEMENT DES OFFRES

Conformément au règlement de la consultation et après examen des critères de sélection des offres, il est proposé pour chaque candidat la note et le classement suivants :

<b>Candidat</b>	<b>Critère 1 : Valeur Technique Pondération : 50%</b>	<b>Critère 2 : Prix Pondération : 50 %</b>	<b>Note Totale</b>	<b>Classement final</b>
Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B »	<b>6.5/10</b>	<b>9.86/10</b>	<b>8.18/10</b>	<b>1</b>
Groupement SARL S3C « CAP CORSE CONSTRUCTION » et SARL SOCOTRA BTP	<b>5.5/10</b>	<b>10/10</b>	<b>7.75/10</b>	<b>2</b>

Le candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B » apparait donc comme l'offre la mieux-disante après application des critères de jugements mentionnés au règlement de consultation. L'offre technique du candidat apparait très satisfaisante au regard de son mémoire technique et des critères de notations.

Nous proposons à la Maitrise d'ouvrage d'attribuer l'offre au candidat CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B », et ce pour un montant de **93 755,00 € H.T.**

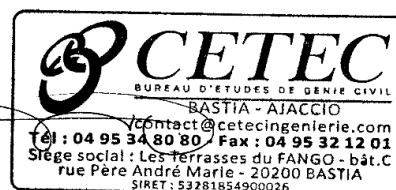
## IX. CONCLUSION GENERALE

Il est demandé à la Commission d'Appel d'Offre de donner un avis favorable à l'attribution du LOT 1 Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B » qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Il est demandé à la Commission d'Appel d'Offre de donner un avis favorable à l'attribution du LOT 2 Candidat individuel CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP « CRC 2B » qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le responsable du service chargé de l'analyse des offres

A BASTIA, le 6 Novembre 2024  
**CETEC INGENIERIE ET CONSEIL**





N°41/2024

**MAIRIE DE  
CENTURI**  
20238 CENTURI

Nombres de conseillers :

- en exercice : 11  
- présents : 08  
- votants : 09  
- Pour : 09  
- Contre : 00

DATE DE  
CONVOCATION :  
18/11/2024

DATE D’AFFICHAGE :  
25/11/2024

**OBJET :**

Autorisation d’ester en  
justice dans un dossier  
opposant Mr David  
Brugioni à la commune de  
Centuri

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 23 novembre 2024**

L’an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois novembre à dix heures, **le conseil municipal** dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Pierre RIMATTEI, Maire**, en session ordinaire publique.

**Présents :** Rimattei Pierre, Napoli-Melio Laurence, Lippi Stéphane, Ganteaume Cléopâtre, Carrara Emile, Melio Antonia, Ringioni Jean-Antoine, Maillis Cosmas.  
**Procurations :** Wendling Corinne.

Madame MELIO Antoni a été élue secrétaire.

Le Conseil municipal dûment réuni, son président lui expose :

Par lettre en date du 20 juin 2024 Monsieur David Brugioni, ancien Maire de la commune de Centuri, a informé la commune qu’il avait engagé une procédure visant à obtenir la protection fonctionnelle de la commune, dans la perspective de l’audience qui doit se tenir le 22 janvier 2025 concernant la procédure engagée à l’encontre de Mr Joseph Micheli, ancien maire de Centuri.

Le Conseil municipal par délibération n°33/2024 en date du 27 juillet 2024 a décidé de retirer à Mr David Brugioni, ancien maire de la commune, la protection fonctionnelle qu’il avait sollicitée.

Par la suite, le 29 septembre 2024, la commune de Centuri s’est vue notifier une requête présentée devant le Tribunal Administratif de Bastia par l’avocate choisie par Mr David Brugioni pour assurer la défense de ses intérêts, et destinée à obtenir l’annulation de la délibération précitée.

Au vu de ces différents éléments, il est proposé au Conseil municipal de délibérer, afin de pouvoir ester en justice devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le dossier qui vient d’être évoqué, et de désigner l’avocat chargé à cet effet de la défense de la commune.

Le conseil municipal, ouï l’exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

**DECIDE :**

- **De donner pouvoir** à Monsieur le Maire pour ester en justice dans l’affaire exposée ci-dessus,
- **D’autoriser** le Maire à prendre l’attache de Maître Jacques CANARELLI, avocat au barreau de Bastia, pour défendre les intérêts de la commune,
- **Dit** que la dépense sera portée au budget communal à l’article correspondant.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour registre conforme au Registre des délibérations.  
Centuri, le 23 novembre 2024

Le Maire  
Pierre RIMATTEI



**MAIRIE DE  
CENTURI**  
20238 CENTURI

Nombres de conseillers :

- en exercice : 11  
- présents : 08  
- votants : 09  
- Pour : 09  
- Contre : 00

DATE DE  
CONVOCAION :  
18/11/2024

DATE D’AFFICHAGE :  
25/11/2024

N°42/2024

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 23 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois novembre à dix heures, **le conseil municipal** dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Pierre RIMATTEI, Maire**, en session ordinaire publique.

**Présents** : Rimattei Pierre, Napoli-Melio Laurence, Lippi Stéphane, Ganteaume Cléopâtre, Carrara Emile, Melio Antonia, Ringioni Jean-Antoine, Maillis Cosmas.

**Procurations** : Wendling Corinne.

Madame MELIO Antoni a été élue secrétaire.

Le Conseil municipal dûment réuni, son président lui expose :

Le Conseil municipal par délibération n°34/2024 en date du 27 juillet 2024 a décidé de rejeter la demande de paiement de la facture présentée par Mr Pierre Dellapina, ancien adjoint au maire de la commune, adressée à la commune par lettre de son avocate, Me Lisa Vesperini en date du 20 juin 2024.

Par la suite, le 29 septembre 2024 la commune de Centuri s'est vue notifier une requête présentée devant le Tribunal Administratif de Bastia par Mr Pierre Dellapina, par l'intermédiaire de son avocate, pour assurer la défense de ses intérêts, et visant à obtenir l'annulation de la délibération précitée.

Au vu de ces différents éléments, il est proposé au Conseil municipal de délibérer, afin de pouvoir ester en justice devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le dossier qui vient d'être évoqué, et de désigner l'avocat chargé à cet effet de la défense de la commune.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

**DECIDE :**

- **De donner pouvoir** à Monsieur le Maire pour ester en justice dans l'affaire exposée ci-dessus,
- **D'autoriser** le Maire à prendre l'attache de Maître Jacques CANARELLI, avocat au barreau de Bastia, pour défendre les intérêts de la commune,
- **Dit** que la dépense sera portée au budget communal à l'article correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour registre conforme au Registre des délibérations.  
Centuri, le 23 novembre 2024.

Le Maire,  
Pierre RIMATTEI



**MAIRIE DE  
CENTURI**  
20238 CENTURI

Nombres de conseillers :  
- en exercice : 11  
- présents : 08  
- votants : 09  
- Pour : 09  
- Contre : 00

DATE DE  
CONVOCATION :  
**18/11/2024**

DATE D’AFFICHAGE :  
**25/11/2024**

**N°43/2024**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois novembre à dix heures, **le conseil municipal** dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Pierre RIMATTEI, Maire**, en session ordinaire publique.

**Présents** : Rimattei Pierre, Napoli-Melio Laurence, Lippi Stéphane, Ganteaume Cléopâtre, Carrara Emile, Melio Antonia, Ringioni Jean-Antoine, Maillis Cosmas.

**Procurations** : Wendling Corinne.

Madame MELIO Antoni a été élue secrétaire.

Le Budget Primitif 2024 a été voté par chapitres, aussi bien pour la section de fonctionnement que pour celle d'investissement.

Pour une bonne affectation budgétaire, il est nécessaire d'apporter des modifications à certains chapitres du budget M57.

Les modifications sont les suivantes :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT ( DEPENSES)**

**Chapitre 011** : Charges à caractère général

**Article 615232** : Entretien et réparations sur  
biens immobilier - Réseaux **- 3 500 €**

**Chapitre 12** : Charges de personnel

**Article 6411** : Personnel titulaire **+ 2 212 €**

**Chapitre 66** : Charges financières

**Article 66111** : Intérêts des emprunts **+ 1 288 €**

**SECTION D' INVESTISSEMENT (DEPENSES)**

**Chapitre 16** : Emprunts et dette assimilées

**Article 1641** : Emprunts en euros **+ 650 €**

**Chapitre 21** : Immobilisations corporelles

**Article 21531** : Bâtiments publics **- 650 €**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, et après en avoir délibéré :

**VOTE** L'ensemble des modifications budgétaires à apporter au BP M57 2024 exposées par son président et détaillées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Centuri, le 23 novembre 2024.

Le Maire,  
Pierre RIMATTEI



**MAIRIE DE  
CENTURI**20238 CENTURI

Nombres de conseillers :  
- en exercice : 11  
- présents : 08  
- votants : 09  
- Pour : 09  
- Contre : 00

DATE DE  
CONVOCAION :  
**18/11/2024**

DATE D’AFFICHAGE :  
**25/11/2024**

**N°44/2024****EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 23 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois novembre à dix heures, **le conseil municipal** dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Pierre RIMATTEI, Maire**, en session ordinaire publique.

**Présents** : Rimattei Pierre, Napoli-Melio Laurence, Lippi Stéphane, Ganteaume Cléopâtre, Carrara Emile, Melio Antonia, Ringioni Jean-Antoine, Maillis Cosmas.

**Procurations** : Wendling Corinne.

Madame MELIO Antoni a été élue secrétaire.

Le Conseil municipal dûment réuni, son président lui expose :

Il est rappelé les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012-art.37 (VD)

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéances avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recette émis dans les conditions ci-dessus. »

Dans le cas de CENTURI, le montant du budget d'investissement voté au budget primitif 2024 et à l'occasion de la décision modificative 1 apportée au Budget Primitif 2024 (hors crédits afférents au remboursement de la dette) est de

- **Chapitre 20** : 26 204 €.
- **Chapitre 21** : 174 350 €
- **Chapitre 23** : 794 000 €

Soit un total de 994 554 € .

Les 25% de ce montant, représentant le montant maximal mobilisable dans le cadre de l'article L1612-1 cité ci-dessus, sont donc de 248 638,50 €.

Dans ces conditions, pour faire face aux dépenses prévisibles d'ici le vote du budget primitif 2025, il est proposé d'affecter, dans le cadre de l'article précité, sur l'enveloppe maximale déterminée ci-dessus :

- un montant de 20 000 € au chapitre 20 « frais d'études » du budget d'investissement,
- un montant de 100 000 € au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » de ce budget, et
- un montant de 120 000 € au chapitre 23 de ce budget

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- D'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Centuri, le 23 novembre 2024.

  
Le Maire,  
Pierre RIMATTEI





**MAIRIE DE  
CENTURI**  
20238 CENTURI

**N°45/2024**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 23 novembre 2024**

Nombres de conseillers :  
- en exercice : 11  
- présents : 08  
- votants : 09  
- Pour : 09  
- Contre : 00

DATE DE  
CONVOCAATION :  
**18/11/2024**

DATE D’AFFICHAGE :  
**25/11/2024**

**OBJET :**

Budget M4 - Autorisation  
du maire à engager,  
liquider et mandater les  
dépenses d’investissement  
(dans la limite du quart des  
crédits ouverts au budget  
de l’exercice précédent)

L’an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois novembre à dix heures, **le conseil municipal** dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Pierre RIMATTEI, Maire**, en session ordinaire publique.

**Présents :** Rimattei Pierre, Napoli-Melio Laurence, Lippi Stéphane, Ganteaume Cléopâtre, Carrara Emile, Melio Antonia, Ringioni Jean-Antoine, Maillis Cosmas.

**Procurations :** Wendling Corinne.

Madame MELIO Antoni a été élue secrétaire.

Le Conseil municipal dûment réuni, son président lui expose :

Il est rappelé les dispositions extraites de l’article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012-art.37 (VD)

« Dans le cas où le budget d’une collectivité territoriale n’a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l’exercice auquel il s’applique, l’exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu’à l’adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d’engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l’année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéances avant le vote du budget.

En outre, jusqu’à l’adoption du budget, ou jusqu’au 31 mars en l’absence d’adoption du budget avant cette date, l’exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l’organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L’autorisation mentionnée à l’alinéa ci-dessus précise le montant et l’affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recette émis dans les conditions ci-dessus. »

Dans le cas de CENTURI, le montant du budget d’investissement voté au budget primitif M4 2024 et à l’occasion des décisions modificatives apportées au Budget Primitif M4 2024 (hors crédits afférents au remboursement de la dette) est de

- **Chapitre 20 :** 9 562,79 €.
- **Chapitre 21 :** 115 672,43 €

Soit 125 235,22 € au total

Les 25% de ce montant, représentant le montant maximal mobilisable dans le cadre de l’article L1612-1 cité ci-dessus, sont donc de 31 308,80 €.

Dans ces conditions, pour faire face aux dépenses prévisibles d'ici le vote du budget primitif M4 2025, il est proposé d'affecter, dans le cadre de l'article précité, sur l'enveloppe maximale déterminée ci-dessus :


- un montant de 5 000 € au chapitre 20 « frais d'études » du budget d'investissement,
- un montant de 25 000 € au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » de ce budget


Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- D'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Centuri, le 23 novembre 2024.

  
Le Maire,  
Pierre RIMATTEI





**MAIRIE DE  
CENTURI**  
20238 CENTURI

Nombres de conseillers :  
- en exercice : 11  
- présents : 08  
- votants : 09  
- Pour : 09  
- Contre : 00

DATE DE  
CONVOCATION :  
18/11/2024

DATE D'AFFICHAGE :  
25/11/2024

N°46/2024

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 23 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois novembre à dix heures, **le conseil municipal** dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Pierre RIMATTEI, Maire**, en session ordinaire publique.

**Présents** : Rimattei Pierre, Napoli-Melio Laurence, Lippi Stéphane, Ganteaume Cléopâtre, Carrara Emile, Melio Antonia, Ringioni Jean-Antoine, Maillis Cosmas.  
**Procurations** : Wendling Corinne.

Madame MELIO Antoni a été élue secrétaire.

Le Maire rappelle que la Communauté de communes avait réalisé sur l'ensemble des communes du Cap Corse un diagnostic sur l'état de la végétation urbaine au regard du changement climatique. Ce dernier a fourni aux élus un outil d'aide à la décision notamment en termes de choix des essences à planter et de lieux prioritaires de renaturation.

Forte de ce diagnostic exhaustif et éclairé, la commune souhaite mener en priorité une action de végétalisation de l'école de Centuri. Ce projet vise notamment, lors des épisodes de sécheresse et de canicule de plus en plus fréquents, à améliorer le confort thermique des enfants et du personnel scolaire. Il s'agirait de planter plusieurs arbres au sein de la cour de l'école afin d'offrir aux enfants de véritables îlots de fraîcheur, de planter une haie sur un mur mitoyen et de végétaliser un mur dont l'aspect est peu satisfaisant.

**OBJET :**

Plan de financement des  
travaux de végétalisation  
des abords de l'école –  
Demande de subvention

Les bénéfices apportés par les arbres ne sont plus à démontrer :

- rafraîchissement par l'ombre ;
- stockage de l'eau et évapotranspiration ;
- bien-être global et qualité de vie ;
- rôle déterminant pour le maintien de la biodiversité ;
- stockage du CO2.

Par ailleurs, la mise en place de haies est pertinente pour protéger et isoler la cour de l'extérieur. Elle joue le rôle de brise vue, retient la pollution et est favorable à l'installation de la biodiversité.

L'estimation du montant des travaux à réaliser est de 8 410 € hors taxes.

Le Maire précise que la commune peut bénéficier d'un financement à hauteur de 80 % de l'Etat au titre du Fonds Vert conformément au plan de financement suivant :

Financiers	%	Montant HT
ETAT-Fonds Vert	80	6728 €
Commune de Centuri	20	1682 €
<b>Total</b>	100	8410 €

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré

DECIDE

- **D'APPROUVER** le plan de financement proposé ;
- **D'AUTORISER LE MAIRE A SOLLICITER** l'aide financière de l'Etat conformément au plan de financement prévu supra ;
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget de la commune

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour registre conforme au Registre des délibérations.  
Centuri, le 23 novembre 2024.

Le Maire,  
Pierre RIMATTEI



**MAIRIE DE  
CENTURI**  
20238 CENTURI

Nombres de conseillers :  
- en exercice : 11  
- présents : 08  
- votants : 09  
- Pour : 09  
- Contre : 00

DATE DE  
CONVOCATION :  
18/11/2024

DATE D’AFFICHAGE :  
25/11/2024

N°47/2024

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois novembre à dix heures, **le conseil municipal** dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Pierre RIMATTEI, maire**, en session ordinaire publique.

**Présents** : Rimattei Pierre, Napoli-Melio Laurence, Lippi Stéphane, Ganteaume Cléopâtre, Carrara Emile, Melio Antonia, Ringioni Jean-Antoine, Maillis Cosmas.

**Procurations** : Wendling Corinne.

Madame MELIO Antoni a été élue secrétaire.

Le conseil municipal dûment réuni, son président lui expose que plusieurs associations ont sollicité la commune de Centuri pour obtenir son aide financière, de manière à leur permettre de mener à bien les actions qu'elles ont prévu de réaliser en 2024 et 2025.

Dans ces conditions, le conseil municipal après avoir examiné chacune des demandes exprimées, et après en avoir délibéré.

**OBJET** :

Attribution de subventions à  
des associations.

**DECIDE** :

D'attribuer les subventions suivantes :

- **Coopérative de l'école de Centuri** : 500 €
- **U Punente** : 400 €
- **Maison du Sacré Coeur** : 400 €
- **Association les chats de l'île** : 200 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations.

CENTURI, le 23 novembre 2024

Le Maire  
Pierre RIMATTEI

